



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION



Rapport final de la Conférence

Rome, décembre 1992



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION

Rapport final de la Conférence internationale sur la nutrition

Rome, décembre 1992

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de mettre en mémoire ou de diffuser cette publication, en tout ou en partie et par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique ou photographique - sans l'autorisation préalable du détenteur des droits. Adresser une demande détaillée et motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie), ou au Bureau des Publications, Organisation mondiale de la santé, 20 Avenue Appia, CH-1211 Genève, Suisse.

**RAPPORT FINAL DE LA
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION**

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREMIERE PARTIE - COMPTE RENDU DES TRAVAUX	
Cérémonie d'ouverture	1
Ouverture de la Conférence	2
DEUXIEME PARTIE - DECLARATION MONDIALE SUR LA NUTRITION ET PLAN D'ACTION	
DECLARATION MONDIALE SUR LA NUTRITION	9
PLAN D'ACTION POUR LA NUTRITION	17
Introduction	17
Grands principes d'action	20
Problèmes intersectoriels	25
Stratégies et mesures à prendre	27
Responsabilité de l'action	57
Recommandations concernant le suivi de la Conférence	60
TROISIEME PARTIE - LISTE DES PARTICIPANTS (PAYS ET ORGANISATIONS)	

PREMIERE PARTIE - COMPTE RENDU DES TRAVAUX

CEREMONIE D'OUVERTURE

1. Monsieur Ibrahim Adam (Ghana), Président des réunions du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la nutrition, a souhaité la bienvenue aux participants présents à cette réunion historique de gouvernements, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, faisant observer que c'était la première fois qu'un tel groupe se réunissait pour oeuvrer en vue d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition. Le film "Nutrition: le défi mondial" a été projeté, après quoi le Directeur général de la FAO a souhaité la bienvenue à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, qui a prononcé le discours d'ouverture.

2. Le Pape a rendu hommage à l'OMS et à la FAO qui ont conjugué leurs efforts pour organiser cette Conférence internationale sur la nutrition et mettre en commun le fruit de leur expérience au service de l'humanité. Il a noté que les initiatives de la Conférence sont inspirées par la recherche d'un monde où chaque individu pourra jouir d'un niveau de vie plus conforme à la dignité humaine. Il a exprimé l'espoir que la Conférence serait le point de départ d'une action renouvelée et plus vigoureuse pour placer l'alimentation et la santé au premier rang des priorités internationales.

3. Le Pape a déclaré que l'accès aux ressources et à la technologie ainsi qu'à l'éducation et aux services de santé doit être garanti. Il a rappelé que si le droit inaliénable à la nourriture a été revendiqué, encore faut-il faire en sorte qu'il soit respecté. Souvent, des populations sont menacées par la malnutrition, faute de paix et de justice et en raison des atteintes à l'environnement. Sa Sainteté a ajouté qu'il ne faut pas laisser les guerres entre nations et les conflits internes condamner des civils sans défense à mourir de faim pour des motifs égoïstes ou partisans.

4. Sa Sainteté a constaté que la Déclaration et le Plan d'action de la CIN mettent la famille au centre des programmes d'éducation et de formation. Il a souligné que le couple doit avoir le droit de décider de l'espacement des naissances. L'Eglise n'a pas pour rôle de proposer des solutions techniques, mais elle soutiendra sans réserves le renforcement de la solidarité internationale et la promotion de la justice. Dans cet esprit, il a appelé la Conférence à oeuvrer pour un monde où nul ne sera privé de son pain quotidien ni de soins de santé. Il a béni les participants à la Conférence et tous les peuples de la terre.

OUVERTURE DE LA CONFERENCE

5. M. Ibrahim Adam, a ouvert la Conférence, a souhaité la bienvenue aux participants à la CIN et a demandé la présentation des candidatures à la Présidence de la Conférence. Les délégués de 159 pays et de la Communauté économique européenne, parmi lesquels 137 ministres, les représentants de 144 organisations non gouvernementales (ONG), 11 organisations inter-gouvernementales et 16 organisations des Nations Unies ont assisté à la Conférence. Les participants inscrits étaient au nombre de 1 388.

Point 1 de l'ordre du jour: Questions de procédure et d'organisation de la Conférence

6. Le Comité des candidatures aux bureaux de la Conférence était composé de M. R. de Pourtalès, Suisse (Président) et des représentants des pays suivants: Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Cameroun, Chypre, El Salvador, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Honduras, Iraq, Kenya, Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni et Thaïlande. Compte tenu du rapport de ce Comité, les membres ci-après du bureau de la Conférence ont été élus.

7. Madame Simone Veil (France) a été élue Présidente de la Conférence. M. Chowdhury Kamal Ibne Yusuf (Bangladesh), Mme Chen Chunming (République populaire de Chine), Mme Maria Eletta Martini (Italie), M. Eiichi Nakamura (Japon), M. Adel Cortas (Liban), M. Ernesto Salmerón Bermúdez (Nicaragua) ont été élus Vice-Présidents de la Conférence. Monsieur Guy Nantel (Canada) et M. M'Barek Essatara (Maroc) ont été élus Rapporteurs généraux.

8. La Conférence a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires tels qu'ils figurent dans le document ICN/92/INF/2, ainsi que le règlement intérieur et l'organisation des travaux tels qu'ils figurent dans les documents ICN/92/3 et PREPCOM2/ICN/92/ FINAL REPORT.

9. M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants et a déclaré que c'était pour lui un plaisir et un honneur que d'accueillir, de concert avec l'OMS, la première conférence mondiale sur la nutrition. Il a rappelé que c'était de tout le système des Nations Unies que cette Conférence tenait son mandat et s'est félicité de la présence d'organisations non gouvernementales.

10. M. Saouma a souligné que l'accès à une alimentation suffisante et satisfaisante sur le plan nutritionnel est le premier des droits de l'homme. Il a déploré l'émergence des crises alimentaires dues aux catastrophes naturelles, aux guerres ou à l'effondrement des structures économiques et politiques et a affirmé que nous sommes tenus d'intervenir lorsque des populations risquent la famine.

11. Ce sont toujours les pauvres qui sont menacés par la malnutrition, a fait observer M. Saouma. La CIN a pour but de rappeler le sens des responsabilités individuelles et collectives et l'engagement nécessaires pour relever le défi nutritionnel indissociable de la lutte contre la pauvreté.

12. L'alimentation est une des pierres angulaires de la société et de la solidarité humaines. M. Saouma a demandé qu'un dialogue constructif s'instaure avec l'industrie agro-alimentaire, les consommateurs et les experts en matière de santé, ainsi qu'avec les représentants des gouvernements et les organisations internationales, et que chacun saisisse cette occasion exceptionnelle de donner à tous les peuples les moyens de réaliser pleinement leur potentiel humain.

13. M. Hiroshi Nakajima, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, a appelé à conclure un pacte planétaire pour s'attaquer aux problèmes de la faim, de la malnutrition et des maladies d'origine alimentaire. Il a noté que la présente Conférence est la première à établir des liens entre la santé et l'agriculture pour tenter de résoudre les problèmes de sécurité nutritionnelle de tous les peuples, et met ainsi la nutrition à sa juste place dans la politique générale de développement.

14. La participation de toutes les organisations multilatérales, bilatérales et non gouvernementales pour appuyer les activités entreprises au niveau des pays sera indispensable si l'on veut réduire et, finalement, éliminer les problèmes nutritionnels, et promouvoir la santé et le bien-être nutritionnel dans le monde entier.

15. L'OMS s'est engagée à collaborer avec les pays pour la mise en oeuvre de leurs plans d'action nationaux conformément aux orientations données dans la Déclaration mondiale sur la nutrition et le Plan d'action. Elle concentrera plus particulièrement ses efforts et ses ressources sur les pays et les populations qui en ont le plus besoin, et sur les groupes vulnérables dans le monde entier; elle tablera pour cela sur l'expérience et les initiatives locales.

16. M. Nakajima a souligné que des améliorations majeures du bien-être nutritionnel sont en vue; le but ultime à atteindre est la santé et le bien-être nutritionnel pour tous, garants d'une vie meilleure, plus longue et plus productive.

Point 2 de l'ordre du jour: Déclaration mondiale sur la nutrition et
Plan d'action: Débat général

17. La Conférence s'est réunie en plénière le 5 décembre et du 7 au 9 décembre pour le débat général concernant la Déclaration mondiale sur la nutrition et le Plan d'action. Pendant les réunions plénières, 163 chefs de délégation ont fait des déclarations au nom de pays, d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales et d'institutions du système des Nations Unies.

18. Les délégués ont décrit la situation alimentaire et nutritionnelle de leurs pays. Bien que la sous-alimentation demeure le principal problème nutritionnel, à la longue, on a pu observer une réduction progressive des formes les plus graves de malnutrition protéino-énergétique (M.P.E.) et de certaines carences en micronutriments. Toutefois, dans les régions touchées par des pénuries alimentaires, notamment en Afrique, les formes graves de M.P.E. et de carences en micronutriments empirent ou réapparaissent. Par ailleurs, les maladies non transmissibles liées au régime alimentaire augmentent dans de nombreux pays en développement.

19. Certains délégués ont décrit les effets des conditions économiques et sociales sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel, en faisant ressortir la nécessité de réduire la pauvreté et de créer des revenus, d'assurer en permanence l'accessibilité de produits alimentaires sains et de qualité à des prix abordables, d'améliorer la situation socio-économique des femmes, de mettre en place des services de santé et d'éducation, notamment en matière de soins aux enfants, d'hygiène et de nutrition, et d'assurer l'équilibre entre la croissance démographique et les ressources disponibles.

20. Quelques délégués ont fait observer que la lenteur du progrès économique, la charge de la dette et les problèmes d'ajustement structurel sont des obstacles majeurs à l'atténuation rapide des problèmes que posent la faim et la malnutrition dans de nombreux pays en développement. Dans ces conditions, la mise en oeuvre de plans d'action nationaux pour améliorer la nutrition sera une entreprise très difficile pour laquelle il faudra fournir une aide à de nombreux pays.

21. Il ressort des exposés nationaux que les pratiques et politiques actuellement adoptées dans le commerce international peuvent nuire aux économies des pays en développement. On a exprimé l'espoir d'un heureux aboutissement de l'Uruguay Round du GATT, mais aussi des préoccupations quant aux conséquences.

22. Des délégués ont souligné que le règlement pacifique des conflits, la stabilité sociale et la démocratie sont des préalables de l'amélioration de l'état nutritionnel. Les situations de conflit rendent encore plus nécessaire l'aide alimentaire d'urgence parce qu'elles aggravent la pauvreté, accroissent le nombre de personnes déplacées et sont cause de malnutrition.

23. Des délégations nationales et des ONG ont reconnu la nécessité de coopérer et de collaborer aux niveaux local, national, régional et international. On a en particulier fait ressortir que la solidarité internationale est d'une importance déterminante pour assurer valablement le suivi de la CIN. On a reconnu que certains pays auront besoin d'une assistance technique pour mettre au point leurs stratégies nationales. Afin que les progrès accomplis puissent être mesurés, il faudra que les plans d'action nationaux définissent des objectifs spécifiques et des buts quantifiables. Les plans d'action devraient adopter une approche plurisectorielle et pluridisciplinaire en définissant des stratégies cohérentes et réalistes. Certains délégués ont souligné qu'il importe d'intégrer des aspects nutritionnels dans les plans nationaux de développement pour assurer le respect de la dignité humaine.

24. On a fait valoir l'importance du suivi et de l'évaluation et formulé des suggestions en vue d'un processus d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action de la CIN. Des délégations ont préconisé une coordination efficace entre les organisations internationales en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action de la CIN pour la nutrition et elles ont souligné le rôle du CAC/SCN à cet égard. Tout au long de la Conférence, les délégations ont énergiquement appuyé la Déclaration et le Plan d'action, et elles se sont engagées à mettre au point leurs plans d'action nationaux. De fait, il a été indiqué que le processus d'organisation de la CIN lui-même a stimulé l'élaboration de plans nationaux.

Point 3 de l'ordre du jour: Considérations sur le texte provisoire de la Déclaration mondiale sur la nutrition et du Plan d'action

25. M. H.E. Ibrahim Adam (Ghana) a été élu Président de la Commission plénière chargée d'examiner les projets de texte. Ont été élus Vice-Présidents: M. Fernando Fuentes Mohr (Guatemala), M. Peter Biacs (Hongrie), Mme M.L.A.C van den Assum (Pays-Bas) et M. S.E. Assad Mustafa (Syrie). Le Comité de rédaction étaient composé comme suit: Indonésie (M. F.G. Winarno, Président), Algérie, Allemagne, Autriche, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Nigéria, Norvège, Panama, Philippines, République islamique d'Iran, Tchécoslovaquie et Uruguay.

26. La Commission s'est réunie du 7 au 10 décembre 1992 pour examiner la Déclaration mondiale et le Plan d'action pour la nutrition. Le Comité de rédaction a étudié les modifications proposées et élaboré une version révisée de la Déclaration et du Plan d'action qui a été entérinée par la Commission et soumise en plénière pour adoption finale.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de la Déclaration mondiale sur la nutrition et du Plan d'action

27. Le Président de la Commission plénière a présenté en plénière, le 11 décembre 1992, le texte révisé par la Commission de la Déclaration mondiale sur la nutrition et du Plan d'action. A la suite de quelques précisions et modifications mineures apportées au projet, la Déclaration mondiale sur la nutrition et le Plan d'action ont été adoptés à l'unanimité. Ils figurent dans la deuxième partie du présent rapport.

28. Au cours de l'adoption de la Déclaration mondiale sur la nutrition, la délégation mexicaine, tout en l'appuyant, a cependant appelé l'attention, à propos du paragraphe 9 de cette Déclaration, sur la Résolution de l'ONU 46/182 de décembre 1991 et a signalé qu'elle s'appliquait à ce paragraphe.

29. Les représentants de chacun des Groupes régionaux (Etats-Unis d'Amérique pour l'Amérique du Nord, Venezuela pour l'Amérique latine, Iran pour le Proche-Orient, Ghana pour l'Afrique, Bangladesh pour l'Asie, Autriche pour l'Europe et Australie pour le Pacifique occidental) ont entériné la Déclaration mondiale sur la nutrition et le Plan d'action de la CIN. Ils ont demandé à tous les intéressés de donner suite au Plan d'action de façon complète et efficace et ils ont souligné que leurs pays étaient disposés à collaborer en vue de la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration mondiale sur la nutrition et le Plan d'action.

30. Suite à l'adoption du rapport provisoire de la Conférence, la clôture de la Conférence a été prononcée.

**DEUXIEME PARTIE - DECLARATION MONDIALE SUR
LA NUTRITION ET PLAN D'ACTION**

DECLARATION MONDIALE SUR LA NUTRITION

1. Nous, Ministres et Plénipotentiaires représentant 159 Etats et la Communauté économique européenne à la Conférence internationale sur la nutrition (Rome, décembre 1992), nous déclarons déterminés à éliminer la faim et à réduire toutes les formes de malnutrition. La faim et la malnutrition sont inacceptables dans un monde qui dispose à la fois des connaissances et des ressources voulues pour mettre fin à cette catastrophe humaine. Nous reconnaissons que l'accès à des aliments nutritionnellement appropriés et sans danger est un droit universel. Nous reconnaissons qu'il existe dans l'ensemble du monde assez de nourriture pour tous; le principal problème est celui des conditions d'accès à cette nourriture qui ne sont pas équitables. Au nom du droit à un niveau de vie décent, et notamment à une alimentation suffisante, énoncé dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, nous nous engageons à agir en commun pour que le droit d'être à l'abri de la faim devienne une réalité. Nous prenons le ferme engagement d'oeuvrer ensemble pour le bien-être nutritionnel durable de tous dans un monde en paix, juste et écologiquement sûr.

2. Malgré l'amélioration sensible, dans le monde entier, de l'espérance de vie, de l'alphabétisation des adultes et de l'état nutritionnel, nous considérons tous avec la plus profonde inquiétude le fait inacceptable que près de 780 millions d'habitants des pays en développement - soit 20 % de leur population - n'ont toujours pas les moyens de se procurer chaque jour la ration alimentaire de base indispensable à leur bien-être nutritionnel.

3. Nous déplorons particulièrement la prévalence élevée et le nombre toujours plus grand d'enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, plus de 2 milliards de personnes, surtout des femmes et des enfants, présentent une carence en un ou plusieurs micronutriments. Il y a encore des enfants qui naissent avec une arriération mentale par suite d'une carence en iode; d'autres enfants perdent la vue et meurent du fait d'une carence en vitamine A; et un nombre considérable de femmes et d'enfants souffrent d'une carence en fer. Des centaines de millions de personnes souffrent de maladies transmissibles et non transmissibles provoquées par des aliments et de l'eau contaminés. En même temps, des maladies chroniques non transmissibles liées à une alimentation excessive ou déséquilibrée sont une cause fréquente de décès prématurés dans les pays développés comme dans les pays en développement.

4. Nous demandons à l'ONU d'envisager de toute urgence de proclamer une Décennie internationale de l'alimentation et de la nutrition, en mettant à profit les structures existantes et les ressources disponibles, afin de faire une plus large place à la réalisation des objectifs de la présente Déclaration mondiale sur la nutrition. Il faudrait, ce faisant, accorder une importance particulière aux problèmes alimentaires et nutritionnels de l'Afrique, ainsi que de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes.

5. Nous reconnaissons que la pauvreté et l'ignorance, qui tiennent souvent au sous-développement, sont les causes premières de la faim et de la sous-alimentation. Il y a, dans la plupart des sociétés, des pauvres qui n'ont pas un accès suffisant aux éléments essentiels du bien-être nutritionnel, à savoir : une alimentation convenable, une eau saine, de bonnes conditions d'assainissement et des services de santé et d'éducation.

6. Nous nous engageons à faire en sorte que les politiques et programmes de développement débouchent sur une amélioration durable du bien-être de l'homme, respectent l'environnement et permettent d'améliorer la nutrition et la santé des générations présentes et futures. Les rôles multifonctionnels de l'agriculture, notamment pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture durable et la conservation des ressources naturelles, sont particulièrement importants à cet égard. Nous devons adopter, aux niveaux des familles, des ménages, des communautés, des pays et de la communauté internationale, des politiques et des programmes économiques et sociaux cohérents en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'alimentation, de nutrition, de santé, d'éducation, de démographie, de défense de l'environnement, qui soient propres à assurer et à maintenir un rapport équilibré entre la population et les ressources disponibles, et entre les zones rurales et urbaines.

7. La lenteur des progrès accomplis dans la résolution des problèmes nutritionnels s'explique par le fait que de nombreux pays n'ont ni les ressources humaines et financières, ni les moyens institutionnels, ni l'engagement politique nécessaires pour évaluer la nature, l'ampleur et les causes de ces problèmes et appliquer des programmes concertés pour y remédier. Des travaux de recherche fondamentale et appliquée et des mécanismes de surveillance alimentaire et nutritionnelle sont indispensables pour mieux cerner les facteurs qui contribuent aux problèmes de malnutrition et trouver les moyens d'éliminer ces problèmes, en particulier chez les femmes, les enfants et les personnes âgées.

8. En outre, les disparités persistantes sur le plan social et économique ainsi qu'entre les sexes; les pratiques et les lois discriminatoires; les inondations, les cyclones, la sécheresse, la désertification et d'autres catastrophes naturelles; et, dans de nombreux pays, l'insuffisance des budgets alloués à l'agriculture, à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux, font également obstacle au bien-être nutritionnel.

9. Les guerres, l'occupation, les troubles civils, les catastrophes naturelles, les violations des droits de l'homme et certaines politiques socio-économiques inadéquates se sont traduites par des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de populations civiles non combattantes mais victimes de la guerre et de migrants, qui figurent parmi les groupes les plus vulnérables du point de vue nutritionnel. Les ressources dont on dispose pour prendre en charge et réadapter ces groupes sont souvent tout à fait insuffisantes et les carences nutritionnelles sont courantes. Toutes les parties intéressées doivent coopérer pour assurer l'acheminement et la distribution, dans des conditions de sécurité et sans délai, des vivres et des fournitures médicales appropriés vers ceux qui en ont besoin, conformément à la Charte des Nations Unies.

10. L'évolution de la situation mondiale et l'atténuation des tensions internationales améliorent les perspectives d'un règlement pacifique des différends et nous offrent une occasion sans précédent de réorienter de plus en plus nos ressources vers des activités productives et socialement utiles, propres à garantir le bien-être nutritionnel de tous, et plus particulièrement des populations pauvres, démunies et vulnérables.

11. Nous reconnaissons que le bien-être nutritionnel de tous est une des conditions préalables du développement des sociétés et doit être un objectif clé du développement humain. Il doit être au centre de nos plans et stratégies de développement socio-économique. Le succès n'est possible que si l'on favorise la participation des gens et des communautés et des actions multisectorielles à tous les niveaux en tenant compte de leurs effets à long terme. Il peut être nécessaire de prendre des mesures d'amélioration du bien-être nutritionnel à court terme ou de renforcer les mesures déjà prises pour compléter les améliorations découlant d'efforts de développement à long terme.

12. Les politiques et programmes doivent être axés sur ceux qui en ont le plus besoin. Notre priorité doit être la mise en œuvre de politiques et de programmes centrés sur la population, qui donnent aux pauvres des villes et des campagnes un meilleur accès aux ressources et une plus grande maîtrise de celles-ci, augmentent leur productivité et leurs revenus et renforcent leur capacité de se prendre eux-

mêmes en charge. Nous devons encourager et soutenir les initiatives des individus et des communautés et faire en sorte que les pauvres prennent part aux décisions qui influent sur leurs conditions de vie. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance de la cellule familiale pour assurer l'alimentation, la nutrition et les soins voulus pour répondre aux besoins physiques, mentaux, affectifs et sociaux des enfants et d'autres groupes vulnérables, notamment les personnes âgées. Lorsque la cellule familiale ne peut plus faire face à ces responsabilités, c'est la communauté et/ou le gouvernement qui doit offrir un réseau de soutien aux personnes vulnérables. En conséquence, nous nous engageons à renforcer et promouvoir la cellule familiale, car c'est l'unité de base de la société.

13. Le droit des femmes et des adolescentes à une alimentation appropriée est capital. Leur santé et leur éducation doivent être améliorées. Les femmes devraient pouvoir participer au processus de prise de décision, accéder plus facilement aux ressources et exercer sur celles-ci un contrôle accru. Il est particulièrement important d'assurer des services de planification familiale aux hommes comme aux femmes et de fournir un appui aux femmes, en particulier celles qui ont un travail rémunéré ou non, pendant la grossesse et l'allaitement, et lorsque leurs enfants sont en bas âge. Il faudrait aussi encourager les hommes, au moyen d'activités de formation appropriées, à jouer un rôle actif dans la promotion du bien-être nutritionnel.

14. L'aide alimentaire peut être utilisée pour faire face aux situations d'urgence, et apporter des secours aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'à l'appui de la sécurité alimentaire des ménages et du développement communautaire et économique. Les pays qui bénéficient d'une aide alimentaire d'urgence devraient recevoir suffisamment de ressources pour passer du stade du relèvement à celui du développement, de façon à pouvoir faire face à l'avenir à d'autres situations d'urgence. Il faut veiller à ne pas créer de dépendance et éviter toute incidence négative sur les habitudes alimentaires et sur la production vivrière locale et sa commercialisation. Avant que l'aide alimentaire ne soit réduite ou interrompue, il faut prendre des mesures pour avertir le plus tôt possible les pays bénéficiaires, afin qu'ils puissent chercher d'autres sources et mettre en oeuvre d'autres approches. Lorsque la situation le permet, l'aide alimentaire peut être distribuée par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, avec la participation des populations locales, conformément à la législation interne de chaque pays.

15. Nous réaffirmons l'obligation qui incombe aux nations et à la communauté internationale, de protéger et de respecter le droit des populations civiles qui se trouvent dans les zones de conflit à être approvisionnées en produits alimentaires

appropriés du point de vue nutritionnel et en fournitures médicales. Nous affirmons, en vertu du droit humanitaire international, que les vivres ne doivent pas être utilisés comme moyen de pression politique. L'aide alimentaire ne peut pas être refusée pour des raisons d'obédience politique, de situation géographique, de sexe, d'âge ou d'appartenance à un groupe ethnique, tribal ou religieux.

16. Nous reconnaissons que chaque gouvernement est responsable au premier chef de la protection et de la promotion de la sécurité alimentaire et du bien-être nutritionnel de sa population, et notamment de la protection des groupes vulnérables. Toutefois, nous soulignons également que les efforts des pays à faible revenu doivent être soutenus par des initiatives de la communauté internationale dans son ensemble. Parmi ces initiatives doit figurer une augmentation de l'aide publique au développement permettant d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés qui a été adopté par l'ONU et réaffirmé en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement¹. D'autre part, des renégociations ou des allègements ultérieurs de la dette extérieure pourraient contribuer notablement au bien-être nutritionnel dans les pays à moyen et à faible revenu.

17. Nous reconnaissons l'importance d'une libéralisation et d'une expansion accrues du commerce mondial, qui augmenteraient les recettes en devises et favoriseraient l'emploi dans les pays en développement. Des mesures compensatoires demeureront nécessaires pour soutenir les pays en développement et les groupes vulnérables des pays à revenu faible ou intermédiaire souffrant des effets négatifs des programmes d'ajustement structurel.

18. Nous réaffirmons les objectifs concernant le développement humain, la sécurité alimentaire, l'agriculture, le développement rural, la santé, la nutrition, l'environnement et le développement durable énoncés lors d'un certain nombre

¹ "Les pays développés réitèrent leur engagement à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD - chiffre fixé par l'ONU et accepté par eux - et, si ce n'est déjà chose faite, acceptent de renforcer leurs programmes d'aide pour atteindre ce chiffre aussitôt que possible et donner rapidement et effectivement suite à Action 21. Certains pays ont accepté d'atteindre ce chiffre avant l'an 2000... Les pays qui ont déjà atteint le chiffre en question doivent être félicités et encouragés à continuer de contribuer à l'action commune visant à dégager les importantes ressources supplémentaires nécessaires. Les autres pays développés acceptent, conformément à leur politique tendant à appuyer les mesures de réforme entreprises dans les pays en développement, de n'épargner aucun effort pour relever le niveau de leurs contributions au titre de l'APD..." (Rapport de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro 1992, paragraphe 33.13).

de conférences et dans des documents internationaux². Nous réitérons notre attachement aux objectifs nutritionnels de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Sommet mondial pour l'enfance³.

19. En vue du Plan d'action et pour faciliter la formulation de plans d'activités nationaux, y compris la définition de buts et objectifs mesurables assortis de délais, nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire disparaître avant la fin de la présente décennie:

- la famine et les décès qu'elle entraîne;
- l'inanition et les maladies dues à des carences nutritionnelles dans les communautés éprouvées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme;
- les carences en iode et en vitamine A.

Nous nous engageons également à réduire substantiellement au cours de la présente décennie:

- l'inanition et la faim chronique généralisée;
- la sous-alimentation, spécialement parmi les enfants, les femmes et les personnes âgées;
- les autres grandes carences en micronutriments, notamment en fer;
- les cas de maladies transmissibles et non transmissibles liées au régime alimentaire;
- les obstacles sociaux et autres à un allaitement maternel optimal;
- les mauvaises conditions d'hygiène, y compris l'eau non potable.

20. Nous sommes résolus à promouvoir une coopération active entre les gouvernements, les organisations multilatérales, bilatérales et non gouvernementales, le secteur privé, les communautés et les particuliers pour

² Conférence mondiale de l'alimentation, 1974; Conférence d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires, 1978; Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, 1979; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979, notamment les articles 12 et 13; Déclaration d'Innocenti sur la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel, 1990; Conférence de Montréal sur la malnutrition par carence en micronutriments, 1991; Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992.

³ Voir Annexe I.

éliminer progressivement les causes du scandale de la faim et de toutes les formes de malnutrition dans un monde d'abondance.

21. Pleinement conscients de la valeur intrinsèque de la vie humaine et du respect qu'elle commande, nous adoptons le Plan d'action ci-joint et nous exprimons notre ferme volonté de réviser ou d'élaborer, avant la fin de 1994, nos plans d'action nationaux, qui comprendront notamment des buts réalistes et des objectifs quantifiables, en nous fondant sur les principes et les stratégies pertinentes énoncés dans le Plan d'action ci-joint que nous nous engageons à mettre en oeuvre.

PLAN D'ACTION POUR LA NUTRITION

I. INTRODUCTION

1. Généralités

1. Malgré les progrès remarquables accomplis depuis quelques dizaines d'années, le monde est encore loin d'avoir atteint l'objectif d'une alimentation et d'une nutrition satisfaisantes pour tous. Plus de 780 millions de personnes, surtout en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique latine, n'ont pas suffisamment à manger pour satisfaire leurs besoins quotidiens essentiels en énergie et en protéines. Plus de deux milliards de personnes ont un régime alimentaire dans lequel font défaut les vitamines et les sels minéraux indispensables à une croissance et à un développement normaux et qui est la cause de décès prématurés et de handicaps comme la cécité et l'arriération mentale. Par ailleurs, des centaines de millions d'êtres humains souffrent de troubles chroniques provoqués ou aggravés par une alimentation excessive ou déséquilibrée ou par une nourriture et une eau contaminées.

2. Supprimer la faim et la malnutrition est à la portée de l'humanité. La volonté politique jointe à des principes cohérents et à des initiatives concertées aux niveaux national et international peuvent avoir un impact considérable sur ces problèmes nutritionnels. Nombreux sont les pays, dont certains particulièrement défavorisés, qui ont adopté des politiques et pris des mesures visant à renforcer leurs programmes dans les domaines de l'alimentation, de la nutrition, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de la protection de la famille, parvenant ainsi à faire régresser sensiblement la faim et la malnutrition. Il s'agit maintenant de poursuivre dans cette voie et d'accélérer le processus.

3. Le présent Plan mondial d'action se propose de donner des orientations aux gouvernements, qui interviendront en association avec les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé, les collectivités locales, les familles, les ménages et la communauté internationale - y compris les organisations internationales, les institutions de financement multilatéral et les organismes d'aide bilatérale - en vue d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration mondiale sur la nutrition adoptée par la Conférence internationale sur la nutrition (CIN). Il contient des recommandations sur les politiques, programmes et activités résultant d'un processus intense de consultation, qui a comporté l'élaboration de

plans nationaux ainsi que des réunions régionales auxquelles ont participé les représentants des pays. En outre, il fait la synthèse des avis exprimés par des experts du monde entier sur les multiples aspects des problèmes qu'il faudra affronter vigoureusement si l'on veut obtenir de façon durable un état nutritionnel satisfaisant pour tous. Tout en s'appuyant sur les acquis, le présent Plan d'action représente donc une étape décisive dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plans nationaux d'amélioration nutritionnelle au cours des prochaines années.

4. Pour réaliser le bien-être nutritionnel, il est indispensable d'entreprendre une action cohérente et efficace aux niveaux local, national et international. Toutefois, les ressources, les besoins et les problèmes sont différents d'un pays et d'une région à l'autre, ainsi qu'à l'intérieur d'un même pays ou d'une même région. C'est pourquoi il faut évaluer la situation dans chaque pays et dans chaque région pour fixer des priorités permettant de formuler des plans d'action nationaux et régionaux spécifiques et de donner une expression tangible aux engagements pris au niveau politique pour améliorer le bien-être nutritionnel de la population. Pour ce faire, il faudra envisager les effets nutritionnels des plans généraux de développement, ainsi que des politiques et plans de développement de l'ensemble des secteurs concernés. Ces plans devront : définir les domaines d'action prioritaires à court et à long terme; préciser, si possible en les quantifiant, les objectifs à atteindre dans un délai donné; délimiter les rôles des ministères compétents, des communautés locales et des établissements du secteur privé; fournir, éventuellement, une estimation des ressources nécessaires. Les plans devront tenir compte des objectifs énoncés dans la Déclaration mondiale sur la nutrition et être formulés par les gouvernements avec la participation active du monde universitaire, des collectivités locales, des ONG et du secteur privé.

2. Objectifs clés

- **Garantir à chacun, en permanence, l'accès à une alimentation suffisante et saine, permettant d'avoir un régime alimentaire satisfaisant sur le plan nutritionnel**

5. Pour garantir à la population un état nutritionnel satisfaisant, il est indispensable de lui assurer, en permanence, l'accès à des approvisionnements suffisants en aliments sains, variés et à des prix abordables ainsi qu'en eau potable, de façon que tous, y compris les pauvres et les groupes vulnérables, puissent avoir un régime alimentaire équilibré et sain. C'est là un objectif de la plus haute importance pour des millions de personnes dans le monde, qui souffrent actuellement de manière persistante de la faim, de la sous-alimentation et de maladies de carence, ainsi que pour tous ceux qui en sont menacés.

- **Donner à chacun la possibilité d'être et de rester en bonne santé et d'accéder au bien-être nutritionnel**

6. Un bon état nutritionnel suppose que chacun bénéficie d'un apport approprié en macronutriments et micronutriments, associé à une santé et à des soins adéquats, et dispose d'eau potable. Il suppose aussi une connaissance suffisante des régimes alimentaires appropriés et la prise en considération des habitudes alimentaires locales, afin d'éviter les problèmes de sous-alimentation et de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. Une population en bonne santé et convenablement nourrie est non seulement l'aboutissement d'un développement réussi, mais elle y contribue. Le bien-être nutritionnel devrait être adopté comme objectif clé du développement humain et figurer au coeur des stratégies, plans et priorités de développement.

- **Parvenir à un développement sans danger pour l'environnement et socialement durable, afin de contribuer à l'amélioration de la nutrition et de la santé**

7. Les politiques et programmes de développement des pays tant développés qu'en développement doivent être viables, respecter l'environnement et conduire à une amélioration de la nutrition et de la santé des générations présentes et futures. Tout aussi importante est l'application de politiques en matière d'agriculture, d'alimentation, de santé, de protection familiale, de population, d'éducation et de développement visant à instaurer et à maintenir un rapport équilibré entre les besoins de la population et les ressources disponibles, ainsi qu'entre le milieu rural et le milieu urbain.

- **Eliminer les famines et les décès dus à la famine**

8. Les crises alimentaires qui dégénèrent en famines résultent dans de nombreux cas d'une mauvaise préparation aux situations d'urgence. La mise en place de systèmes nationaux d'alerte rapide et la constitution de réserves alimentaires peuvent aider à éviter les famines, mais d'autres facteurs comme un environnement politique ouvert aux échelons local et central et une presse libre jouent un rôle crucial.

II. GRANDS PRINCIPES D'ACTION

- **Engagement à promouvoir le bien-être nutritionnel**

9. Chaque pays doit prendre le ferme engagement, sur les plans social, économique et politique, de promouvoir le bien-être nutritionnel de toute sa population en intégrant cet objectif dans ses politiques, plans et programmes de développement à court et à long terme. Parallèlement, les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, ainsi que tous les autres secteurs et ministères appropriés, devraient envisager d'adopter des objectifs nutritionnels et, au besoin, les incorporer à leurs plans, programmes et projets. Ils devraient aussi renforcer leur aptitude à susciter une sensibilisation du public et une réceptivité sociale, ainsi qu'à exécuter ces programmes et projets et à en surveiller le déroulement. Il est également nécessaire d'assurer une coordination à l'aide de mécanismes appropriés afin d'harmoniser, de promouvoir et de superviser les programmes d'amélioration nutritionnelle entrepris par les différents ministères, les ONG et le secteur privé.

- **Renforcement des politiques agricoles**

10. Les politiques agricoles et les politiques économiques en général devraient chercher à préserver et à accroître la capacité de production de l'agriculture, à favoriser, lorsqu'il y a lieu, une croissance durable de la productivité agricole et à créer des conditions permettant au secteur agricole de s'acquitter de son rôle multifonctionnel en tant que source d'aliments, d'emplois, de revenus et de biens naturels grâce à une gestion rationnelle des ressources naturelles. Il faudrait s'efforcer de résoudre les problèmes de pénuries locales de vivres par un dosage judicieux entre production, commerce et constitution de stocks nationaux, régionaux et locaux, en tenant dûment compte des principes d'un système économique international ouvert.

- **Développement durable et sans danger pour l'environnement**

11. Garantir une alimentation suffisante et sans danger, un régime équilibré, des soins de santé, l'éducation et les services connexes est un objectif qui peut et doit être atteint grâce à des mesures viables et respectueuses de l'environnement. Il importe de les planifier avec soin et d'utiliser les ressources naturelles avec précaution pour satisfaire de façon durable les besoins nutritionnels et autres d'une population mondiale croissante, sans compromettre la capacité de satisfaire les

besoins des générations futures. Il est essentiel de motiver les agriculteurs et de leur donner des incitations pour qu'ils adoptent des méthodes viables et efficaces.

- **Croissance dans l'équité : concilier la croissance économique et une répartition équitable des profits entre toutes les couches de la population**

12. Les stratégies de développement visant à atténuer la pauvreté et à garantir à tous une meilleure nutrition doivent se fixer pour objectif la croissance dans l'équité et la justice sociale, ainsi que la protection et le bien-être de tous et plus particulièrement des groupes vulnérables. Toute politique impliquant une discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, tribale, religieuse ou politique ou sur tout autre critère va à l'encontre de la justice sociale. Partout, dans toutes les sociétés, chacun doit jouir d'un accès équitable aux conditions essentielles du bien-être nutritionnel, à savoir: ressources et possibilités économiques, nourriture suffisante et saine, conditions de vie salubres, soins de santé, eau propre, assainissement, éducation et autres services connexes.

- **Priorité aux groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel**

13. Les groupes les plus vulnérables d'un point de vue nutritionnel sont les nourrissons, les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les handicapés et les personnes âgées appartenant aux ménages défavorisés. C'est donc eux qu'il faut protéger et dont le bien-être nutritionnel doit être assuré en priorité. Il faut donc veiller à ce qu'ils bénéficient de soins adéquats au sein même du ménage et à ce qu'ils aient accès aux services sanitaires et éducatifs ainsi qu'à d'autres services sociaux fondamentaux, comme la planification familiale, les services de santé maternelle et infantile (SMI) et les programmes de sécurité sociale. Une attention particulière doit être accordée aux besoins nutritionnels, sanitaires et éducatifs des fillettes et des jeunes filles, qui ont souvent été négligés dans le passé. Parmi les autres groupes particulièrement exposés figurent certaines populations autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées, dont le bien-être nutritionnel peut nécessiter la fourniture de soins et de services particuliers.

- **Priorité à l'Afrique**

14. L'aggravation dramatique de la situation nutritionnelle en Afrique est une source de très grande inquiétude et démontre la vulnérabilité d'une bonne partie de la population africaine. Un appui tangible et durable de la communauté internationale est indispensable. Cet appui doit notamment aller aux propositions

visant à lutter contre la sécheresse et la désertification en Afrique et dans d'autres pays affrontant une situation semblable, qui ont été adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Il faut également soutenir les propositions ayant pour but de promouvoir et de protéger l'agriculture et les associations d'agriculteurs. L'initiative prise par l'OUA, en coopération avec la FAO, l'OMS, l'UNICEF et d'autres organisations internationales, de mettre au point une stratégie nutritionnelle régionale insistant sur la nécessité de mettre en oeuvre des plans d'actions nationaux est énergiquement approuvée et devrait être soutenue concrètement.

- **Participation populaire**

15. Les politiques d'amélioration nutritionnelle axées sur la population doivent tenir compte du fait que les connaissances, les habitudes et la créativité populaires constituent un important moteur du changement social. La mobilisation des collectivités locales, notamment des familles et des ménages, est une condition préalable de l'amélioration de la production vivrière, d'un accès durable à la nourriture et de la réalisation de programmes et projets adéquats d'amélioration de la nutrition. Il faut reconnaître l'importance du rôle du secteur informel dans la transformation et la distribution des aliments. Des efforts particuliers s'imposent pour assurer la participation réelle de tous, notamment des pauvres et des groupes marginalisés, aux décisions et aux initiatives qui les intéressent afin d'améliorer leur autoresponsabilité et d'obtenir des résultats positifs. Tous les secteurs compétents de l'Etat devraient agir de concert avec les communautés et, lorsqu'il y a lieu, avec les ONG. La participation communautaire ne doit pas consister seulement, pour les communautés, à indiquer les priorités telles qu'elles les perçoivent, mais aussi à s'associer à la planification, à la gestion et à l'évaluation des interventions à leur niveau. Il faut donner aux communautés les moyens d'accéder à un développement durable en matière de nutrition. Les besoins des populations devraient être au centre des préoccupations de tous les partenaires du développement tant au stade de l'identification des problèmes qu'à ceux de la planification, de la conduite et de l'évaluation des interventions.

- **Actions privilégiées en faveur des femmes et de l'égalité entre les sexes**

16. Les femmes ont droit à une alimentation correcte – au plan individuel en tant que femme. Elles doivent sans cesse veiller à concilier leurs différents rôles – procréateur, nourricier, éducatif et économique – qui sont si importants pour la santé et le bien-être du ménage et de la communauté tout entière. En fait, ce sont elles qui, dans le ménage, préparent les repas, prodiguent les soins et

donnent des conseils sur l'alimentation, et elles ont une influence décisive sur l'amélioration de l'état nutritionnel de toute la famille. Elles jouent un rôle clé dans le développement socio-économique des zones rurales et, dans de nombreuses sociétés, elles sont aussi les principales productrices de denrées vivrières. Il faut accorder une attention particulière à la nutrition des femmes pendant la grossesse et l'allaitement. Toutes les formes de discrimination, y compris les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes, doivent être éliminées conformément à la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Afin de promouvoir et d'assurer une véritable égalité entre hommes et femmes, il est nécessaire de bien comprendre le rôle des femmes dans la communauté. Cela permet de faciliter le partage de leurs tâches et responsabilités avec les autres membres de la famille. Il convient également d'encourager une répartition équitable de la nourriture entre garçons et filles. Les femmes et les jeunes filles doivent bénéficier de l'égalité d'accès aux possibilités économiques et aux moyens d'enseignement et de formation. La législation et les pratiques sociales devraient garantir aux femmes l'égalité de participation au processus de développement en leur donnant accès aux ressources productives, aux marchés, au crédit, à la propriété et aux autres ressources de la famille. Hommes et femmes devraient pouvoir participer, sur un pied d'égalité, à des programmes d'éducation familiale qui aideraient, notamment, les couples à espacer les naissances. Outre l'amélioration de l'éducation des femmes, et puisque les ressources et l'état nutritionnel des membres du ménage dépendent encore largement des hommes, il importe de renforcer l'éducation nutritionnelle des hommes et des garçons. La FAO et l'OMS sont invitées à participer activement à la quatrième Conférence mondiale pour la femme, qui se tiendra à Beijing en 1995, et à fournir à cette occasion des documents sur l'importance que revêtent le bien-être nutritionnel et la santé des femmes et des adolescentes pour leur propre épanouissement et le développement social et économique de leur pays, en collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD, l'Unicef et les autres organismes pertinents des Nations Unies.

- **Valorisation des ressources humaines**

17. Le bien-être nutritionnel est indispensable à l'épanouissement social, psychique et physique de l'individu et il permet à chacun de vivre, dans la dignité, une vie totalement productive et de contribuer à l'essor de la collectivité et de la nation. C'est pourquoi il faut faciliter l'accès aux approvisionnements alimentaires ainsi qu'aux services sanitaires, éducatifs et sociaux. Il est également nécessaire de développer et de renforcer les capacités de planification, de gestion et d'évaluation, ainsi que de prestation de services, grâce à la formation d'effectifs suffisants dans les différentes disciplines, en particulier les sciences de

l'alimentation et de la nutrition. Il faut aussi renforcer l'enseignement de la nutrition dans les universités, les facultés de médecine, les écoles d'agriculture, les établissements d'enseignement des sciences de la santé et les autres établissements d'enseignement concernés.

- **Politiques démographiques**

18. Les politiques démographiques doivent occuper une place de choix dans la stratégie visant à assurer de manière durable le bien-être nutritionnel de tous. Les pays devraient concevoir des politiques et des programmes en matière de population et des services de planification familiale appropriés, afin de permettre aux futurs parents de choisir librement et sciemment le nombre et l'espacement de leurs enfants, dans l'intérêt des générations présentes et futures. Les organisations internationales concernées sont invitées à participer activement à la Conférence mondiale sur la population qui doit se tenir au Caire (Egypte) en septembre 1994.

- **Politiques sanitaires**

19. La santé est un élément essentiel du développement de l'homme qui requiert l'intervention de nombreux secteurs sociaux et économiques en plus du secteur sanitaire. Les inégalités considérables qui existent actuellement dans la situation sanitaire de la population entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'à l'intérieur des pays, sont inacceptables et doivent être traitées d'urgence par une action politique, sociale et économique. Des soins de santé inadéquats peuvent avoir de graves conséquences sur l'état nutritionnel. Les gouvernements doivent protéger et promouvoir la santé de leurs populations et formuler à cet effet des politiques et programmes et mettre en place des services nationaux conformément à la stratégie visant à assurer la santé pour tous⁴.

- **Promotion du bien-être nutritionnel par une coopération économique et technique renforcée entre les pays**

20. Le renforcement de la coopération économique et technique entre les pays peut singulièrement contribuer à promouvoir le bien-être nutritionnel. Les entretiens régionaux qui se sont déroulés dans le cadre des préparatifs de la CIN ont mis en évidence l'utilité d'une coopération plus étroite entre les pays en développement, ainsi qu'à l'intérieur des régions et entre elles pour s'attaquer aux

⁴ *Global strategy for Health for All by the year 2000*, Health for All Series No.3, OMS, Genève, 1981.

problèmes communs, tirer profit de l'expérience mutuelle et, si possible, mobiliser les ressources régionales de manière à résoudre les problèmes régionaux dans l'esprit de la coopération économique et technique entre pays en développement. Cette coopération s'est déjà instaurée dans de nombreuses régions et il s'agit de la renforcer avec un soutien approprié des organisations internationales. Une coopération économique et technique accrue entre pays développés et pays en développement est également indispensable pour réduire les disparités qui existent dans l'utilisation des ressources vivrières.

- **Allocation de ressources suffisantes**

21. Pour atteindre l'objectif du bien-être nutritionnel, il faut absolument affecter des ressources suffisantes – financières, techniques et en nature – à la mise en oeuvre des programmes et projets nécessaires. Chaque pays doit donc faire son possible pour dégager les crédits voulus à cette fin. Comme ceux-ci dépassent parfois les moyens actuels des pays en développement, il faudrait que la communauté internationale – et surtout les organismes d'aide bilatérale, les institutions financières multilatérales et les organisations internationales – viennent appuyer les efforts des pays. Parmi les instruments importants dont dispose la communauté internationale figure un accroissement de l'aide publique au développement dans le but d'atteindre l'objectif accepté par les Nations Unies de 0,7 % du PNB des pays développés, objectif qui a été réaffirmé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Les mesures d'aide économique doivent être conçues de façon à favoriser la stabilité financière et économique à long terme des pays bénéficiaires.

III. QUESTIONS INTERSECTORIELLES

22. L'amélioration de la nutrition exige une coordination des initiatives des ministères compétents, des institutions et des bureaux qui travaillent dans divers domaines -agriculture, pêche, élevage, alimentation, santé, eau et travaux publics, ravitaillement, planification, finances, industrie, éducation, information, bien-être social et commerce. Elle exige également la coopération des universités et institutions de recherche; des entreprises de production, de transformation et de commercialisation des aliments; des services de santé; des éducateurs à tous les niveaux; ainsi que celle des médias et des organisations non gouvernementales qui interviennent dans ces secteurs. Pour que les politiques, plans et programmes soient exécutés, suivis et évalués de façon concertée, il faut donc mettre en place

des mécanismes nationaux de coordination intersectorielle. Il est en outre essentiel d'associer les collectivités à tous les aspects de la planification et de l'exécution des activités d'amélioration nutritionnelle.

23. Nombreux sont les problèmes intersectoriels que doivent traiter les politiques et programmes d'amélioration nutritionnelle, en étroite coopération et coordination avec toutes les parties concernées. Il s'agit notamment:

- a) de mettre en place ou de renforcer les structures publiques et les infrastructures communautaires et privées nécessaires pour traiter les problèmes nutritionnels, en s'attachant plus particulièrement à leurs capacités de gestion et de formation;
- b) de dispenser par divers moyens une formation nutritionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'économie et de l'éducation;
- c) d'utiliser les médias pour sensibiliser l'opinion et promouvoir une meilleure nutrition;
- d) de renforcer la recherche sur les problèmes recensés et de mettre au point des interventions efficaces, notamment en mettant en place des moyens institutionnels et en fournissant une aide financière suffisante à la recherche;
- e) de renforcer les systèmes d'éducation et les mécanismes de communication sociale afin d'améliorer et de faire appliquer les connaissances nutritionnelles, notamment aux niveaux individuel, familial et communautaire;
- f) de mettre en place des systèmes et mécanismes améliorés de suivi et de surveillance axés sur l'alimentation, la nutrition, la santé et l'éducation, permettant d'apporter des solutions efficaces aux politiques et aux programmes en réponse à ces suivi et surveillance.

24. Ces problèmes fondamentaux communs à plusieurs secteurs, regroupés par grands thèmes, sont analysés ci-après.

IV. STRATEGIES ET MESURES A PRENDRE

25. L'objectif fondamental - qui est de préserver et de promouvoir le bien-être nutritionnel pour tous - ne peut être atteint que par un ensemble de politiques intéressant plusieurs secteurs à différents niveaux de responsabilité. Sur la base des consultations mondiales organisées dans le cadre des préparatifs de la CIN, nous décrivons ci-après les mesures que devraient envisager de prendre les gouvernements dans leurs efforts pour améliorer la nutrition. Elles s'articulent autour de neuf grands thèmes et offrent la possibilité à chaque secteur et à chaque acteur de choisir la méthode qu'il juge la plus appropriée pour résoudre les problèmes nutritionnels, compte tenu des besoins et situations spécifiques de chaque pays.

1. Intégrer dans les politiques et programmes de développement des objectifs, des considérations et des éléments d'ordre nutritionnel

26. On peut obtenir une amélioration sensible de la nutrition en incorporant des considérations d'ordre nutritionnel dans les politiques générales concernant la croissance économique et le développement, l'ajustement structurel, la production agricole et vivrière, la transformation, l'entreposage et la commercialisation des aliments, les soins de santé, l'éducation et le développement social. Ces politiques ont des répercussions sur l'état nutritionnel par le biais de différents facteurs - approvisionnements et prix des aliments, revenus, conditions environnementales et situation sanitaire, habitudes en matière de soins et d'alimentation des enfants et autres facteurs socio-économiques. Les politiques et programmes de développement peuvent aussi avoir des impacts différents sur le bien-être nutritionnel de différents groupes de populations.

27. Les efforts d'amélioration nutritionnelle doivent s'inspirer du principe selon lequel le bien-être de l'humanité en harmonie avec l'environnement et la nature est l'objectif primordial du développement économique et social. En effet, si l'état nutritionnel d'une population est subordonné à toute une série de facteurs sociaux, économiques, environnementaux et biologiques qui influent sur sa capacité d'acquiescer, de consommer et d'utiliser efficacement les aliments dont elle a besoin, une population en bonne santé et bien nourrie est également essentielle au succès du développement social et économique. L'amélioration de la nutrition doit donc être considérée à la fois comme un objectif et un outil de développement. Reconnaissant que, pour un développement durable, il convient

de s'occuper de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en même temps que de la croissance économique, les gouvernements, en collaboration avec toutes les parties concernées et, au besoin, avec le soutien de mesures législatives appropriées, devraient:

- a) Analyser les effets des politiques macro-économiques et des plans de développement sectoriel ou intégré sur le bien-être nutritionnel, en particulier des groupes les plus vulnérables. Pour ce faire, il faudrait s'entendre sur l'importance relative des différents facteurs qui déterminent l'état nutritionnel des divers groupes de population, ainsi que sur la façon dont diverses politiques peuvent affecter la nutrition du fait de leur impact sur la sécurité alimentaire, l'état de santé, les habitudes alimentaires et les habitudes en matière de soins et d'alimentation des enfants.
- b) Mieux faire comprendre aux décideurs et aux planificateurs l'ampleur et la gravité des problèmes nutritionnels et de leurs causes, l'avantage économique des interventions et la façon dont les activités qu'ils dirigent peuvent influencer sur l'état nutritionnel des différents groupes socio-économiques.
- c) Dans les pays où il convient de le faire, incorporer des objectifs et des éléments nutritionnels précis dans les politiques nationales de développement, ainsi que dans les plans, programmes et projets sectoriels, notamment dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des forêts, du développement rural et urbain, de l'infrastructure du commerce, du crédit, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de la protection sociale; et adopter des critères de réussite assortis de calendriers précis et d'allocations budgétaires également précises.
- d) Dans les pays où l'on compte essentiellement sur le fonctionnement du marché pour assurer la coordination de la production et de la consommation alimentaires, mettre au point des programmes d'éducation et de communication afin d'atteindre les objectifs nutritionnels grâce à des choix appropriés de la part de consommateurs mieux sensibilisés et informés. Encourager l'élaboration de politiques de protection sociale permettant aux groupes les plus vulnérables de choisir leurs aliments en toute connaissance de cause.

- e) Développer ou renforcer les capacités techniques et les mécanismes institutionnels des différents ministères et services publics intermédiaires, pour leur permettre d'identifier les problèmes nutritionnels, d'en détecter les causes et d'améliorer la planification, la gestion et l'évaluation des programmes et projets de développement qui ont des incidences sur la nutrition. Renforcer les liens avec les établissements de recherche et de formation appropriés.
- f) Mettre en place des dispositifs nationaux souples dotés d'un soutien technique solide, pour promouvoir une coopération intersectorielle efficace, surveiller de manière continue la situation nutritionnelle dans le pays, et faciliter l'élaboration de politiques et programmes nutritionnels nationaux.
- g) Encourager et aider les collectivités et la population à participer à l'identification de leurs problèmes nutritionnels ainsi qu'à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement.
- h) Encourager le secteur privé, y compris les petits producteurs et fabricants, l'industrie et les organisations non gouvernementales, à promouvoir le bien-être nutritionnel en analysant l'impact de leurs activités sur l'état nutritionnel.
- i) Evaluer l'incidence nutritionnelle des nouveaux programmes et projets de développement, afin d'en déterminer avec précision les avantages ou les risques potentiels pour le bien-être nutritionnel, notamment parmi les groupes de population vulnérables.
- j) Elaborer et utiliser des indicateurs pertinents du bien-être nutritionnel pour suivre les progrès du développement social et économique et mettre en place des mécanismes appropriés fournissant aux décideurs, aux planificateurs et à tous les secteurs intéressés, publics ou privés, des renseignements sur l'état nutritionnel de la population et les facteurs qui le déterminent, s'agissant en particulier des groupes vulnérables.
- k) Introduire des éléments appropriés de nutrition dans les programmes scolaires dès l'école primaire.

- 1) Afin d'améliorer la nutrition, consacrer, au besoin, des investissements supplémentaires à des recherches agricoles visant à:
- résoudre le problème posé par le caractère saisonnier des produits vivriers, en diversifiant la production alimentaire -fruits et légumes, produits de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture;
 - promouvoir des systèmes de culture écologiquement sains et économiquement viables afin d'accroître la production agricole et de maintenir la qualité du sol, et encourager la bonne gestion des ressources et leur recyclage;
 - encourager la mise au point de biotechnologies sûres en matière de sélection animale et végétale et faciliter les échanges concernant les nouvelles biotechnologies intéressant la nutrition;
 - mettre au point des techniques qui réduisent les pertes après récolte et améliorent la transformation, le stockage et la commercialisation des denrées alimentaires;
 - mettre au point et diffuser des technologies qui répondent aux besoins des femmes et allègent leur charge de travail;
 - améliorer les services de vulgarisation afin qu'ils coopèrent plus efficacement avec les collectivités de paysans et de consommateurs pour déterminer les besoins en matière de recherche;
 - améliorer les méthodes de formation aux niveaux aussi bien international que national et local, de façon à assurer la diffusion des nouvelles technologies;
 - répondre aux besoins des petits et moyens agriculteurs et notamment de ceux dont les terres sont fragiles ou de mauvaise qualité;
 - mettre au point des techniques et systèmes applicables aux petites exploitations.

- encourager la production vivrière intensive à la ferme et dans le ménage compte tenu des conditions locales;
- mettre au point des techniques plus efficaces pour la production vivrière traditionnelle au niveau du ménage et de la communauté.

28. Des organismes internationaux, bilatéraux et régionaux devraient venir en aide aux pays ayant du mal à intégrer la nutrition dans leur plan de développement national.

2. Améliorer la sécurité alimentaire des ménages

29. La sécurité alimentaire, sous sa forme la plus fondamentale, peut être définie comme l'accès de tous, en tout temps, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine. La sécurité alimentaire doit être envisagée dans une triple dimension. En premier lieu, il est nécessaire de garantir des approvisionnements sûrs et nutritionnellement adéquats, non seulement à l'échelle nationale mais dans tous les foyers. En deuxième lieu, il faut que ces approvisionnements soient relativement stables d'une année à l'autre et tout au long de l'année. Enfin – et c'est là l'aspect le plus important – chaque ménage doit avoir les moyens matériels, sociaux et économiques de se nourrir correctement, c'est-à-dire que chaque ménage doit posséder les connaissances et les capacités nécessaires pour produire ou se procurer, sur une base durable, les aliments dont il a besoin. A cet égard, il faudrait promouvoir des régimes bien équilibrés, qui apportent tous les éléments nutritifs et toute l'énergie nécessaires, en évitant la suralimentation ou le gaspillage. Il importe également d'encourager une bonne répartition des aliments entre tous les membres du ménage.

30. Le droit à un niveau de vie suffisant, y compris sur le plan alimentaire, est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La sécurité alimentaire doit être un objectif fondamental des politiques de développement et une mesure de leur réussite. L'insécurité alimentaire des ménages est un problème qui affecte de vastes couches de population, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les groupes vulnérables comprennent notamment les agriculteurs, dont beaucoup sont des femmes, n'ayant qu'un accès limité aux ressources naturelles et aux facteurs de production, les paysans sans terre, les artisans ruraux, les travailleurs temporaires, les sans-abri, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées, les immigrants, les populations autochtones, les artisans-pêcheurs et les petits exploitants forestiers, les populations pastorales, les foyers dirigés par une femme, les chômeurs ou chômeurs partiels, les communautés

rurales isolées et les citoyens pauvres. Pour accroître la productivité et les revenus de ces différents groupes, il est nécessaire d'adopter de multiples instruments politiques et de doser judicieusement les avantages à court terme et à long terme. Le choix des politiques doit être dicté par les caractéristiques des problèmes de sécurité alimentaire du pays, la nature de la population visée, et les ressources disponibles, ainsi que par les capacités infrastructurelles et institutionnelles à tous les échelons gouvernementaux et communautaires. L'allaitement maternel est le meilleur moyen d'assurer la sécurité alimentaire des nourrissons, et devrait être encouragé et protégé au moyen de politiques et de programmes appropriés.

31. Compte tenu de ce qui précède, dans les pays où la chaîne alimentaire n'est pas sûre et où se pose le problème de l'insécurité alimentaire des ménages, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations bénévoles, le secteur privé et les organisations internationales devraient, selon les besoins, collaborer pour:

- a) Adopter des stratégies de développement susceptibles de créer des conditions favorables à la croissance économique et ayant plus particulièrement pour but de soulager la misère, de garantir la sécurité alimentaire et d'encourager une agriculture viable à long terme.
- b) Rechercher un équilibre optimal entre les objectifs des politiques macro-économiques et les exigences de la sécurité alimentaire; réduire les incidences négatives éventuelles des programmes d'ajustement structurel sur la sécurité alimentaire des pauvres et, quand certaines d'entre elles sont inévitables, adopter des mesures appropriées pour en atténuer les effets. Dans les pays concernés, les gouvernements et les organisations internationales devraient opter pour des programmes susceptibles d'accroître la production de denrées alimentaires et, le cas échéant, le commerce des produits agricoles, de façon à faciliter l'accès aux vivres des pays pauvres et des groupes défavorisés. Les systèmes internationaux de prêt devront être revus et des mesures à long terme prévues pour maintenir les approvisionnements aux niveaux nécessaires pour faire face aux besoins de populations de plus en plus nombreuses.

- c) Adopter et mettre en application, lorsqu'il y a lieu, des politiques d'utilisation des terres visant à améliorer la sécurité alimentaire en réservant, pour la production alimentaire, des terres agricoles d'une superficie suffisante, des ressources aquatiques et d'autres ressources naturelles.
- d) Adopter des politiques et des programmes visant à: renforcer l'encadrement local, sans négliger la formation des femmes; mobiliser les collectivités; promouvoir la participation populaire; développer les zones rurales pour freiner l'émigration vers les villes; et valoriser le rôle des femmes en tant que productrices et consommatrices. Les femmes et les organisations féminines apportent souvent une contribution fondamentale et très efficace à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages.
- e) Adopter des programmes spéciaux d'amélioration de la productivité afin de réduire les coûts et d'accroître et de stabiliser la production et les revenus des pauvres, notamment en améliorant l'accès des petits agriculteurs aux facteurs de production, au crédit et à d'autres services essentiels, ainsi qu'aux débouchés, grâce à l'amélioration des infrastructures. Il convient de souligner le rôle des coopératives agricoles et de services efficaces de vulgarisation dans l'accroissement de la production et des revenus.
- f) Améliorer l'accès à l'emploi ou aux facteurs de production des travailleurs urbains et ruraux, des femmes seules à la tête d'une famille, des travailleurs du secteur informel, ainsi que des chômeurs et des travailleurs partiels, en encourageant la création d'emplois, en améliorant leurs compétences et en mettant à leur disposition des facilités de crédit, des techniques améliorées et d'autres facteurs et moyens de production.
- g) Améliorer l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles par l'adoption et la mise en oeuvre de réformes agraires - et, en particulier, l'application effective des réformes foncières, l'encouragement à l'utilisation efficiente des ressources agricoles et la réinstallation sur de nouvelles terres, chaque fois que possible. Ces mesures devront être totalement conformes au droit et aux accords internationaux en vigueur.

- h) Accroître les possibilités de travail, en particulier dans les zones rurales, en encourageant le secteur privé à créer des emplois dans l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce.
- i) Stabiliser les approvisionnements en constituant des stocks adéquats faisant office de réserves stratégiques de sécurité alimentaire de première ligne en cas d'urgence; améliorer la manutention après récolte, le conditionnement, l'entreposage, la conservation, le transport et la distribution des aliments, afin de réduire les pertes à tous les stades; améliorer la santé animale et les possibilités de production, y compris la pisciculture et les pêches; garantir un approvisionnement stable en combustible pour la cuisson des repas; exécuter des recherches et adopter des incitations pour améliorer la production, l'utilisation et la conservation des aliments locaux et traditionnels; améliorer les industries alimentaires en milieu rural; renforcer les circuits commerciaux, aux niveaux local, artisanal et industriel, de manière à garantir un approvisionnement régulier toute l'année; adopter des pratiques culturales diversifiées telles que rotation des cultures, cultures associées, apport de substances biologiques, plantation d'arbres fruitiers pérennes, et mettre au point d'autres méthodes d'agroforesterie; garantir un approvisionnement adéquat en eau propre et saine; encourager la création de jardins potagers et communautaires; et garantir un approvisionnement alimentaire sur une base durable grâce à des systèmes de production et de commercialisation reposant sur des ressources sûres et renouvelables qui respectent l'environnement et la biodiversité.
- j) Améliorer les plans de préparation aux crises par la mise en place de systèmes efficaces d'alerte rapide et autres systèmes d'information, la création de réserves de sécurité alimentaire, l'établissement de plans d'action permettant de faire face aux situations d'urgence, le lancement de programmes (par exemple, de travaux publics) en faveur des personnes sinistrées et l'adoption de mesures visant à prévenir les catastrophes naturelles (projets d'irrigation et de maîtrise des eaux, etc.). A cet égard, la communauté internationale peut jouer un rôle important en fournissant une aide alimentaire opportune et bien ciblée et d'autres types d'assistance technique et financière, en particulier sous forme de programmes vivres-contre-travail et d'activités de relèvement. Il convient, à ce propos, d'insister sur la nécessité, pour les

organismes des Nations Unies concernés, de coordonner leur action. L'aide alimentaire ne doit en aucun cas gêner la production locale, ni être considérée comme susceptible de la remplacer. Les besoins particuliers des réfugiés et des personnes déplacées, y compris les victimes de guerres, de conflits internes et de catastrophes naturelles, devraient faire l'objet d'une attention prioritaire dans les programmes d'aide alimentaire. La distribution de produits alimentaires devrait viser à satisfaire les besoins nutritionnels minimum. En outre, les organisations non gouvernementales peuvent apporter une aide non négligeable en instituant à tous les niveaux une formation effective et appropriée à l'organisation des opérations de secours, en créant des dispositifs d'alerte rapide et de surveillance alimentaire et nutritionnelle, en assurant une éducation à la nutrition, en mobilisant des ressources et en lançant des programmes orientés vers l'action.

- k) Planifier plus efficacement les programmes d'aide alimentaire de façon que celle-ci parvienne aux groupes de population qui en ont besoin, sans perturber l'économie locale ni les habitudes alimentaires locales, notamment la production et la commercialisation des produits alimentaires. Ces programmes pourraient comprendre des systèmes de distribution alimentaire, en faveur notamment des pauvres et des marginaux, et des mécanismes de transfert de revenu - subventions alimentaires ciblées, bons de ravitaillement et programmes de distribution alimentaire pour les groupes vulnérables en vue de promouvoir une alimentation équilibrée. En particulier, mettre en oeuvre des programmes de distribution alimentaire et de transfert de revenus à ciblage automatique pour les aliments consommés principalement par les pauvres en installant les centres de distribution publique dans les zones habitées par les pauvres, étant admis que ces groupes devraient être capables de se nourrir correctement en choisissant parmi tous les aliments disponibles.
- l) Renforcer les mécanismes de survie des ménages en améliorant leur aptitude à faire face aux situations d'urgence par différents moyens, par exemple : provisions familiales et réserves communautaires; économies collectives et facilités de crédit; diversification des revenus et des emplois; et renforcement des infrastructures commerciales. Parmi les autres initiatives permettant d'aider les ménages en cas de catastrophe, il faut

mentionner la livraison de semences pour des cultures à croissance rapide, ainsi que la distribution d'une aide alimentaire, de fourrage et d'eau. Quand la crise est passée, des mesures peuvent être prises pour aider les ménages à revenir à une situation normale.

- m) Inciter les pouvoirs publics à adopter ou à renforcer une politique de programmes de travaux publics à forte utilisation de main-d'oeuvre et des programmes visant à réduire l'isolement géographique, en particulier en Afrique subsaharienne où des mesures s'imposent pour atténuer rapidement des problèmes nutritionnels aigus. Ce type de programme est un moyen, parmi d'autres, également utiles, d'améliorer l'emploi, les revenus et l'accès aux aliments. Il facilite le transfert et la stabilisation des prestations sociales, diminuant ainsi le risque de déficit de la consommation chez les pauvres, et favorise l'amélioration d'infrastructures indispensables, comme les routes, qui facilitent non seulement le commerce et le mouvement des denrées alimentaires des zones rurales vers les centres urbains, mais aussi la protection des ressources ou l'irrigation et la mise en valeur des terres, et la lutte contre la désertification.

- n) Encourager des institutions publiques, internationales et privées à entreprendre les recherches nécessaires pour promouvoir la sécurité alimentaire des ménages. Ces recherches viseront à améliorer la production, la manutention et l'entreposage des denrées alimentaires, afin de prévenir les pertes, à encourager la diversification culturale et génétique et à améliorer le traitement, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires. Des recherches devraient également être consacrées à la manipulation des aliments dans les foyers et à la répartition des aliments entre les membres du ménage, afin d'assurer une disponibilité adéquate, de protéger la valeur nutritionnelle des aliments et de prévenir les pertes et le gaspillage. De telles recherches peuvent favoriser l'emploi dans les zones rurales et promouvoir le rôle de la femme, en particulier pour tout ce qui concerne la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires. Enfin, des recherches devraient être faites en vue de mettre au point des indicateurs appropriés et rentables permettant de mesurer les problèmes de sécurité alimentaire des ménages et d'évaluer les résultats des programmes mis en oeuvre pour résoudre ces problèmes.

- o) Améliorer l'éducation générale et nutritionnelle pour éliminer l'analphabétisme et diffuser les connaissances nécessaires au choix d'un bon régime alimentaire et de techniques appropriées de production, de transformation, d'entreposage et de manutention des denrées alimentaires à tous les niveaux, en particulier celui du ménage. Des programmes devraient être conçus à l'intention des responsables des ménages, et en particulier des femmes, et comporter des cours d'économie ménagère pour les garçons et les filles. Il conviendrait de mieux faire comprendre aux femmes comme aux hommes l'opportunité de limiter la dimension de la famille et les avantages des méthodes de planification familiale. Le rôle des médias dans la diffusion de messages sur les moyens d'améliorer l'alimentation et la lutte contre des tabous alimentaires nuisibles devrait être souligné. Il importe d'élaborer et d'organiser des campagnes d'information du public pour améliorer la nutrition, grâce à une utilisation plus rationnelle des aliments disponibles par les ménages, et pour faire comprendre que chacun des membres de la famille doit recevoir sa juste part des ressources alimentaires, indépendamment de son sexe, de son âge ou de toute autre caractéristique.
- p) Les organismes internationaux de financement et les institutions spécialisées devraient considérer comme hautement prioritaires les mesures aidant les pays à mettre en oeuvre leurs programmes visant à renforcer la sécurité alimentaire des ménages. Cet appui pourra consister à investir davantage dans des projets d'accroissement de la production, par l'irrigation, l'amélioration de la fertilité des sols, la protection des sols et des eaux, ou l'intensification de l'agriculture, ou à aider les pays qui entreprennent des ajustement structurels. Il s'agira aussi de favoriser le transfert, aux pays en développement, de technologies adaptées aux conditions locales afin d'améliorer la production et le traitement des denrées alimentaires, tout en protégeant d'éventuels droits de propriété intellectuelle; de former du personnel à tous les niveaux et de créer un environnement économique propre à renforcer la compétitivité des pays en développement.

3. Protéger le consommateur en améliorant la qualité et la sécurité des produits alimentaires

32. Une alimentation et une eau saines et de bonne qualité sont essentielles à une nutrition équilibrée. Les aliments doivent avoir une teneur appropriée en éléments nutritifs et être suffisamment variés et abondants. Ils ne doivent pas mettre en danger la santé du consommateur par suite de contamination chimique et microbienne et doivent être présentés de façon honnête. Les services de contrôle de la sécurité et de la qualité garantissent que l'aliment a conservé les caractéristiques souhaitables au cours de la production, de la manutention, du traitement, de l'emballage, de la distribution et de la préparation. Cela permet d'assurer une alimentation saine, de réduire les pertes alimentaires et de favoriser les échanges intérieurs et internationaux. La qualité des aliments dépend à la fois de leur composition de base et de divers aspects de leur innocuité. Les consommateurs ont le droit de disposer d'aliments sains et de bonne qualité, et les gouvernements et l'industrie alimentaire doivent prendre des mesures à cet effet. Un programme efficace de contrôle de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires doit comporter des lois, règlements et normes, ainsi que des systèmes efficaces d'inspection et de surveillance, y compris des analyses en laboratoire. Lorsqu'il y a lieu, les gouvernements, en étroite collaboration avec les autres parties intéressées, devraient:

- a) Promulguer ou renforcer une législation alimentaire détaillée portant sur le contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, en vue de protéger la santé du consommateur et de garantir la sécurité de la production, la qualité de la fabrication et la loyauté des méthodes commerciales. Si des lois sont déjà en vigueur, il est nécessaire de les réviser régulièrement et de les mettre à jour en vue d'une meilleure protection des producteurs et des consommateurs.
- b) Prendre des mesures visant à protéger le consommateur contre des aliments présentant un danger pour la santé, de mauvaise qualité, altérés, portant une fausse marque, ou contaminés. Ces mesures devront comporter des dispositions spécifiant les niveaux minimum acceptables de qualité et de sécurité des produits alimentaires, les différentes façons dont les aliments sont produits, transformés, emballés, étiquetés et entreposés; ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont présentés et fournis. La réglementation doit aussi porter sur l'enrichissement des produits alimentaires par des micronutriments et tenir pleinement compte des normes

internationales recommandées par la Commission du Codex Alimentarius. L'étiquetage des aliments doit être clair et facile à comprendre et ses règles devraient être harmonisées: à cet effet, il est nécessaire d'avoir de meilleures informations sur l'analyse des nutriments et la composition des aliments. Il faudrait envisager des mesures d'aide aux personnes allergiques à certains aliments. Les déclarations figurant sur les étiquettes ou servant à la publicité devraient faire l'objet de contrôles stricts, et les déclarations fausses ou trompeuses devraient être interdites. La FAO et l'OMS doivent inciter les pays en développement à participer davantage aux activités du Codex et examiner les moyens de faciliter une telle participation. Elles devraient chercher à entrer en contact avec les institutions chargées du contrôle de la qualité des aliments et leur fournir des informations et des avis techniques dans ce domaine.

- c) Donner une priorité élevée à la mise en place d'infrastructures pour le contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, notamment de services d'inspection et d'échantillonnage des aliments ainsi que de laboratoires, de manière à faire respecter la législation et les règlements et à s'assurer que les produits alimentaires répondent aux normes fixées pour la consommation intérieure et pour l'exportation.
- d) Donner aux organisations de consommateurs et de producteurs des droits de consultation avec les instances consultatives et de décision, et faciliter un accès libre et transparent à l'information, ainsi que la participation à l'élaboration de normes pour la sécurité, le contrôle de la qualité et l'étiquetage des produits alimentaires. En outre, créer ou renforcer des mécanismes permettant de résoudre les problèmes posés aux consommateurs par les approvisionnements alimentaires. Il faut favoriser une coopération entre le secteur de l'alimentation, le gouvernement et les consommateurs.
- e) Instaurer des relations de travail efficaces avec l'industrie alimentaire – au niveau de la production, de la transformation et de la distribution – afin de s'assurer que les systèmes de contrôle de la qualité de cette industrie sont aptes à garantir la conformité des aliments aux normes fixées par les lois et règlements. C'est aux secteurs de la production, de la transformation et de la vente au détail des produits agricoles qu'incombe au premier chef la

responsabilité de la production, de la fabrication et de la distribution des aliments. L'industrie alimentaire devrait donc produire des aliments sûrs, sains, nutritifs et d'un goût agréable, afin de protéger la santé des consommateurs.

- f) Appuyer les efforts internationaux et multilatéraux déployés pour étendre et renforcer les normes alimentaires et les programmes d'étiquetage des produits alimentaires. Une assistance technique internationale est nécessaire pour améliorer, dans les pays en développement, les programmes relatifs à la sécurité et à la qualité des produits alimentaires destinés au marché intérieur et au commerce international.
- g) Former les ressources humaines nécessaires pour élaborer, mettre en place et surveiller les systèmes de contrôle de la qualité des aliments et de l'eau. Une éducation et une formation sont essentielles pour la manutention sans danger des produits agrochimiques par les agriculteurs, et pour la manutention commerciale et domestique des produits alimentaires.
- h) Appliquer, par le biais de mesures législatives, de réglementations et d'autres moyens appropriés au niveau national, les accords internationaux existants sur la commercialisation et la distribution des produits agrochimiques, notamment le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides.
- i) Promouvoir l'élaboration de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement et une lutte intégrée contre les ravageurs, et renforcer les programmes de recherche et de vulgarisation qui peuvent faciliter leur adoption. Il convient d'encourager les techniques qui conduisent à une moindre utilisation de produits chimiques agricoles.
- j) Favoriser l'éducation des consommateurs pour permettre l'émergence d'un public éduqué et bien informé, une participation communautaire et d'associations de consommateurs actives et promouvoir des pratiques alimentaires sûres au sein des ménages. La FAO et l'OMS devraient fournir aux pays membres une documentation sur la qualité et la sécurité des produits alimentaires pour les programmes d'éducation des consommateurs.

- k) Promouvoir la recherche sur la qualité et la sécurité des aliments, y compris les produits de sevrage et les aliments vendus sur la voie publique, prenant en considération les conditions socio-économiques et les technologies de production, de manutention et de stockage.
- l) Elaborer des programmes pour la surveillance et le contrôle des maladies d'origine alimentaire et des contaminants.
- m) Veiller à ce que l'aide alimentaire et les aliments destinés aux programmes d'alimentation d'urgence pour les réfugiés et les personnes déplacées soient de bonne qualité et propres à la consommation. Des mécanismes doivent être prévus pour la surveillance de problèmes particuliers comme l'infestation par les ravageurs, l'âge des produits et les contaminants et pour promouvoir les échanges d'information pertinentes.

4. Prévention et traitement des maladies infectieuses

33. L'infection jointe à la malnutrition a des conséquences désastreuses sur l'état de santé, en particulier dans les groupes socio-économiques défavorisés. Elle est à l'origine de nombreux décès, maladies et handicaps chez les nourrissons et les enfants en bas âge et contribue également de façon sensible au mauvais état de santé des femmes et aux problèmes de stérilité. La prévention, la lutte et le traitement approprié des infections améliorent le bien-être nutritionnel et renforcent sensiblement la productivité de la population adulte. Les gouvernements devraient, en coopération avec toutes les parties intéressées:

- a) Adopter - ou renforcer, le cas échéant - toutes mesures visant à garantir un approvisionnement suffisant en nourriture et en eau saines; assurer un assainissement correct de l'environnement pour tous et prendre les dispositions nécessaires pour une meilleure élimination des déchets.
- b) Prévenir les maladies d'origine alimentaire ou transmises par l'eau, ainsi que les autres infections, chez les nouveaux-nés et les jeunes enfants, en encourageant les femmes à nourrir exclusivement leurs bébés au sein pendant les quatre à six premiers mois et en leur donnant les moyens de le faire.

- c) Promouvoir de bonnes pratiques de sevrage en encourageant l'utilisation d'aliments de sevrage nutritionnellement adéquats, sains et disponibles localement.
- d) Dispenser ou renforcer, selon le cas, l'enseignement dans le cadre de spécialités à l'intention des agents sanitaires, et l'éducation générale et l'information nutritionnelle et sanitaire des communautés, des parents et des individus, pour qu'ils puissent composer des régimes alimentaires sains et appropriés, et prévenir et combattre efficacement les infections. Il faut notamment former et informer les personnels de santé et de vulgarisation agricole et les autres vulgarisateurs, à tous les niveaux, dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, des soins de santé primaires - traitement de la diarrhée en particulier - et des besoins nutritionnels au cours de l'existence, y compris pendant les maladies.
- e) Prévenir, combattre, éliminer et/ou éradiquer les maladies infectieuses, parasitaires et autres maladies transmissibles, y compris celles transmises par un vecteur animal, en améliorant l'environnement et en assurant à toutes les populations des services adéquats de soins de santé primaires, y compris des programmes de vaccination, de lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës, et des programmes de prévention et de lutte contre le SIDA.
- f) Encourager la collaboration entre les secteurs de l'agriculture, de la santé et les autres secteurs concernés pour prévenir et combattre les maladies infectieuses et les zoonoses. Une collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé s'impose.
- g) Assurer et soutenir une thérapie nutritionnelle, quand elle s'avère efficace, pour la prévention et la réduction de la gravité des maladies infectieuses.
- h) Promouvoir la recherche sur les aspects nutritionnels de la transmission et de la thérapie des maladies infectieuses, compte tenu de tous les aspects socio-économiques, et assurer l'application de ses résultats.

5. Promotion de l'allaitement maternel

34. L'allaitement au sein procure aux nourrissons et aux enfants en bas âge une alimentation idéale. Il a de nombreux effets bénéfiques, notamment sur l'espacement des naissances et la prévention des maladies, et c'est aussi le mode d'alimentation infantile le plus économique. Toutes les femmes devraient pouvoir nourrir leurs enfants exclusivement au sein pendant 4 à 6 mois et continuer à les allaiter, tout en leur donnant des aliments de complément appropriés, jusqu'à 2 ans ou plus. A cet effet, une action au niveau international est nécessaire pour sensibiliser les femmes et les soutenir au maximum pour leur permettre d'allaiter, et les gouvernements, ainsi que les parties concernées du secteur privé, devraient:

- a) Fournir un soutien aux mères et les encourager pour leur permettre d'allaiter et de s'occuper convenablement de leurs enfants, qu'elles soient employées dans le secteur formel ou informel ou qu'elles pratiquent une activité non rémunérée. Les conventions et les réglementations de l'OIT sur ce sujet pourront être prises comme point de départ par les Etats qui les approuvent.
- b) Déployer tous les efforts possibles pour faire participer les services de maternité à "l'Initiative des hôpitaux amis des bébés" lancée par l'OMS et l'Unicef, en adoptant les bonnes pratiques décrites dans la Déclaration conjointe OMS/Unicef sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel grâce à l'amélioration des services de maternité. Ces pratiques rationnelles devraient également servir de directives, avec les adaptations nécessaires, pour l'accouchement à la maison.
- c) Encourager et soutenir la collaboration entre les systèmes de soins de santé et les réseaux de soutien maternel, notamment la famille et la communauté, en favorisant la création de groupes de soutien aux mères, si nécessaire.
- d) Prendre les mesures nécessaires pour donner effet aux principes et à l'objectif du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en 1981 et reconfirmé par la suite dans les résolutions de cette même Assemblée.

- e) Faire en sorte que les prestataires de soins de santé et autres prestataires de soins reçoivent une bonne formation en ce qui concerne l'allaitement maternel, au moyen d'un matériel de formation actualisé, et qu'ils soient informés des politiques ou des réglementations nationales pertinentes en matière de commercialisation.
- f) Faire en sorte que les informations diffusées sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant soient, dans la mesure du possible, conformes aux connaissances scientifiques du moment, et prendre des mesures pour corriger les informations erronées qui seraient données sur l'alimentation infantile.
- g) Examiner avec la plus grande attention les problèmes concernant l'allaitement maternel et l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) en se fondant sur les derniers avis scientifiques faisant autorité et sur les principes directeurs OMS/Unicef les plus récents, et demander à l'OMS, en étroite coopération avec l'Unicef, les experts de l'allaitement maternel et autres, d'organiser régulièrement des réunions techniques pour examiner les dernières publications scientifiques sur ces problèmes et mettre à jour les directives.

6. Prise en charge des personnes défavorisées sur le plan socio-économique et vulnérables sur le plan nutritionnel

35. Par prise en charge, on entend le temps, l'attention, les soins et les compétences que l'on consacre, dans les ménages et la communauté, à la satisfaction des besoins physiques, mentaux et sociaux des groupes défavorisés sur le plan socio-économique et vulnérables sur le plan nutritionnel. Parmi ceux-ci, l'enfant en période de croissance se situe au premier rang, mais il faut citer les femmes, les personnes âgées et les handicapés mentaux, physiques et sensoriels; parmi les groupes socio-économiquement défavorisés figurent les réfugiés, les personnes déplacées, certaines populations autochtones, les membres de communautés isolées, les paysans sans terre, les chômeurs, les personnes récemment immigrées, les orphelins, les enfants vivant dans des conditions difficiles, etc. Les personnes qui courent le plus grand risque de malnutrition sont celles qui sont à la fois vulnérables sur le plan physiologique et défavorisées sur le plan socio-économique. Les pays devraient reconnaître que les compétences et les capacités de la personne pourvoyeuse de soins, la mère en général, sont déterminantes pour la qualité des soins, en particulier pour le choix et la

préparation des aliments destinés à la famille, c'est-à-dire à la mère elle-même, aux enfants et aux autres personnes à charge.

36. En général, la prise en charge incombe en premier lieu à la famille. Toutefois, la société a également l'obligation d'aider ceux qui ne peuvent se prendre en charge eux-mêmes. Le rôle des pouvoirs publics devrait être d'assurer un environnement propice aux soins familiaux et communautaires et de fournir des services directs lorsque des soins supplémentaires sont nécessaires. Les soins dans le cadre familial comprennent un soutien pendant et après la grossesse, l'allaitement au sein, la sécurité et la tranquillité de l'enfant, le logement, l'habillement, l'alimentation et les soins de toilette, la prévention et le traitement des maladies, ainsi que les marques de tendresse et de respect. En dehors du milieu familial, les installations de soins comprennent les centres de médecine curative et préventive, les centres de soins prénatals et maternels, les guérisseurs traditionnels ou les membres de la famille élargie, ainsi que les mécanismes d'aide économique et sociale offerts par la communauté et les pouvoirs publics et les programmes d'activités génératrices de revenus. La prise en charge doit tenir compte de la dignité et des droits des personnes vulnérables. Les mesures visant à améliorer la prise en charge des personnes défavorisées sur le plan socio-économique et vulnérables sur le plan nutritionnel donneront les meilleurs résultats si elles prennent en considération les besoins particuliers et les traditions d'une communauté locale et répondent à leurs nécessités particulières. Les gouvernements sont encouragés à travailler dans un esprit de collaboration avec les groupes communautaires locaux, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Les gouvernements, en coopération avec les autres parties intéressées, devraient:

- a) Faire en sorte que tous les nourrissons et jeunes enfants, en particulier les enfants vivant dans des conditions difficiles, aient accès à un régime alimentaire équilibré et sain, à des soins de santé et à l'instruction, afin de leur permettre de s'épanouir physiquement et mentalement et d'accéder à un bon état nutritionnel. Une attention particulière devrait être portée aux enfants de sexe féminin.
- b) Promouvoir des pratiques de sevrage rationnelles, y compris l'introduction en temps opportun dans le régime d'aliments supplémentaires, et d'aliments de sevrage en quantité et de la qualité voulues, ainsi que des pratiques d'alimentation appropriées telles qu'une plus grande fréquence et une meilleure supervision des repas.

- c) Améliorer la condition de la femme du point de vue juridique et social depuis la naissance, en lui garantissant le respect et l'égalité d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation, à la propriété foncière, au crédit, à une rémunération équitable et aux autres services, y compris les services de planification familiale, et lui donner les moyens d'exercer un meilleur contrôle économique sur les ressources familiales.
- d) Encourager le soutien des personnes qui s'occupent des enfants pour leur permettre de préserver leur santé physique et mentale et d'accroître leurs capacités et connaissances en matière de nutrition. Réduire en outre le volume de travail des femmes en favorisant les services de recherche et de vulgarisation relatifs à des dispositifs leur permettant d'économiser du temps et de l'énergie.
- e) Adapter les services d'appui en matière de nutrition, de santé et d'éducation aux adolescents et aux adolescentes, afin de les préparer à mener une vie d'adulte et de parent productifs.
- f) Préparer et encourager les hommes adultes à assumer leur part de responsabilité dans le bien-être nutritionnel et le soutien de leur famille, et à être attentifs aux besoins des femmes par la préservation et la promotion du bien-être familial.
- g) Encourager la population à reconnaître la contribution des personnes âgées aux activités familiales et communautaires. Promouvoir la prise en charge des personnes âgées au moyen de formes traditionnelles de soutien familial et par l'adoption de mesures spéciales lorsque cela est nécessaire.
- h) Assurer la prise en charge des handicapés pour leur permettre de réaliser leur potentiel et de devenir autonomes afin qu'ils puissent bénéficier des possibilités d'éducation, d'emploi et de logement qui leur sont offertes.
- i) Améliorer l'état nutritionnel des populations autochtones par l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies culturellement acceptables associant la communauté.

- j) Encourager et favoriser la prise de conscience et l'esprit d'organisation et d'initiative de la communauté afin qu'elle prenne en charge son propre développement nutritionnel, y compris celui des ménages, notamment ceux dirigés par une femme et des individus vulnérables qu'elle comprend.
- k) Renforcer les programmes alimentaires et nutritionnels axés sur les habitants pauvres des villes et en particulier les enfants vivant dans la rue.

37. Parmi les réfugiés et les personnes déplacées, on continue d'observer des taux élevés de malnutrition et de carences en micronutriments associés à des taux de mortalité élevés. L'ampleur du problème s'est aggravée au cours de la dernière décennie. Un engagement et une responsabilité politiques accrus pour la protection et la promotion du bien-être nutritionnel des réfugiés, des personnes déplacées, de ceux qui vivent sous occupation, des prisonniers de guerre et des autres groupes affectés s'imposent d'urgence, conformément au droit humanitaire international. Les gouvernements devraient, en collaboration avec la communauté internationale:

- a) Fournir une assistance durable aux réfugiés et aux personnes déplacées et prendre des mesures pour assurer et contrôler leur bien-être nutritionnel en donnant une priorité élevée à la lutte contre les maladies et à la prévention de la malnutrition et de l'apparition des pathologies dues à des carences en micronutriments. Partout où cela est possible, cette assistance devra les encourager à s'aider eux-mêmes plutôt qu'à devenir plus dépendants de l'aide extérieure. L'alimentation fournie doit être saine et adéquate du point de vue nutritionnel.
- b) Identifier, parmi les populations civiles situées dans des zones de conflit, les réfugiés et les populations déplacées, les groupes qui ont besoin de soins spéciaux, notamment les handicapés, les personnes âgées, les enfants et les mères et les autres groupes vulnérables du point de vue nutritionnel, de façon à planifier les mesures voulues pour faire face à leurs besoins particuliers.
- c) Promouvoir les droits de l'homme fondamentaux des réfugiés et des personnes déplacées.

- d) Apporter une réponse rapide, coordonnée et appropriée en améliorant les communications avec la communauté internationale, y compris les entités concernées des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales.
- e) Veiller à ce que la totalité des vivres et des fournitures médicales parviennent en toute sécurité et à temps à ceux qui en ont besoin dans les zones en conflit, en créant des "couloirs humanitaires" ou en les utilisant là où ils existent.
- f) Aider les réfugiés qui regagnent leur pays d'origine, jusqu'à ce qu'ils soient réintégrés dans la société.
- g) S'efforcer d'élaborer des politiques propres à garantir la stabilité de façon à éviter les mouvements massifs de réfugiés et de personnes déplacées, qui constituent un fardeau supplémentaire pour toute communauté quelle qu'elle soit.

7. Prévenir et combattre les carences spécifiques en micronutriments

38. Les carences en micronutriments constituent un sujet de préoccupation majeur du point de vue de la santé publique. Elles sont largement répandues même si la prévalence d'une carence donnée peut varier considérablement à l'intérieur des pays et entre eux. Les carences en vitamine A (notamment en bêta-carotène), en iode et en fer sont particulièrement importantes pour trois raisons : elles ont des conséquences graves sur la santé, on les retrouve un peu partout et un engagement a été pris au niveau mondial pour y remédier.

39. L'avitaminose A et ses conséquences - cécité, retard de croissance, aggravation des infections et décès - sont entièrement évitables, ce qui fait de la lutte contre cette carence l'une des stratégies les plus efficaces en faveur de la santé et de la survie de l'enfant que puissent adopter les gouvernements. La protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel sont un moyen efficace de prévenir la carence en vitamine A chez les nourrissons et les jeunes enfants.

40. Plus d'un cinquième de la population mondiale vit dans des régions où il existe des carences en iode. C'est la cause évitable d'arriération mentale la plus répandue. La carence en iode peut aussi entraîner la stérilité, le goitre, une mortalité accrue et la stagnation économique. Les enfants, les adolescentes et les

femmes sont particulièrement vulnérables. Il existe des moyens d'y remédier et il serait même possible de l'éliminer d'ici l'an 2000.

41. La carence martiale et/ou l'anémie ferriprive est la carence en micronutriments la plus courante qui touche surtout les jeunes enfants et les femmes en âge de procréer. Non traitée, l'anémie peut entraîner des incapacités d'apprentissage, un risque accru d'infection et une capacité de travail diminuée ainsi que la mort de la femme pendant sa grossesse ou au moment de l'accouchement. Ainsi, la carence martiale a des répercussions sur toutes les couches de la société.

42. Les carences en autres micronutriments comme le folate et d'autres vitamines du groupe B, la vitamine C, le sélénium, le zinc et le calcium ont aussi des effets non négligeables sur la santé et mériteraient que les gouvernements leur accordent une attention accrue là où elles existent.

43. Conscients des ressources, de la coordination et de l'appui nécessaires aux plans national, régional et international, les gouvernements, en collaboration avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'industrie, d'autres groupes d'experts et la communauté, devraient choisir, parmi les stratégies décrites ci-après, celles qu'ils jugent les plus appropriées:

- a) Evaluer l'étendue et l'épidémiologie des carences en micronutriments et élaborer une politique nationale de prévention en fonction de la distribution, de la cause et de la gravité des carences et des ressources disponibles.
- b) Accélérer les efforts en vue de parvenir à l'élimination des carences en vitamine A et en iode et à la réduction de la carence martiale, conformément aux objectifs pour l'an 2000 approuvés par le Sommet mondial pour l'enfance et la Conférence de Montréal sur la malnutrition par carence en micronutriments.
- c) Formuler et mettre en oeuvre des programmes destinés à corriger et prévenir les carences en micronutriments en encourageant la diffusion d'informations sur la nutrition et en donnant la priorité à l'allaitement maternel et à d'autres mesures soutenables en matière d'alimentation, qui encouragent la diversification des régimes alimentaires par la production et la consommation d'aliments riches en micronutriments, y compris les aliments

traditionnels appropriés. L'application de techniques de transformation et de préservation permettant la conservation des micronutriments sera encouragée, au niveau des communautés et à d'autres niveaux, en particulier lorsque les aliments riches en micronutriments ne sont disponibles que sur une base saisonnière.

- d) Adopter la combinaison la plus appropriée de stratégies d'intervention: amélioration de l'approvisionnement, conservation des aliments, éducation et formation en matière d'alimentation et de nutrition, diversification du régime alimentaire, enrichissement des aliments, supplémentation, en y associant des mesures de santé publique appropriées comme les soins de santé primaires, la promotion de l'allaitement au sein et l'approvisionnement en eau potable. Il faudra encourager la coopération internationale et régionale pour le partage de ressources afin de permettre des économies d'échelle.
- e) Veiller à appliquer en priorité absolue des stratégies durables fondées sur l'alimentation, surtout pour les populations présentant des carences en vitamine A et en fer, en donnant la préférence aux produits alimentaires disponibles sur place et en tenant compte des habitudes alimentaires locales. Des mesures à court terme de supplémentation en vitamine A, en iode et en fer peuvent s'avérer nécessaires pour renforcer les stratégies alimentaires dans le cas de populations victimes de carences graves. On utilisera, pour ce faire et dans la mesure du possible, les services de soins de santé primaires. La supplémentation doit s'adresser aux groupes vulnérables appropriés, en particulier les femmes en âge de procréer (iode et fer), les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées. On devrait mettre fin progressivement à la supplémentation dès que les stratégies fondées sur une alimentation riche en micronutriments permettront une consommation suffisante de micronutriments.
- f) Assurer et réglementer l'enrichissement des aliments (ou de l'eau), lorsque cela est faisable, par l'adjonction des micronutriments nécessaires chaque fois que les approvisionnements alimentaires disponibles n'en fournissent pas assez. L'enrichissement des aliments pour diverses raisons devrait être régulièrement évalué. Lorsque la carence en iode constitue un problème de santé publique majeur, on exigera l'iodation de tout le sel destiné à la

consommation humaine et animale, étant donné qu'il s'agit là de la mesure la plus efficace à long terme pour corriger la carence en iode.

- g) Veiller à ce que des programmes d'éducation et de formation en matière de nutrition soient mis en oeuvre aux niveaux communautaire, scolaire et national en vue de donner des informations sur les bonnes méthodes de préparation des aliments, leur valeur nutritionnelle et leur biodisponibilité, ainsi que sur d'autres facteurs qui agissent sur l'apport en micronutriments, en particulier chez les jeunes, et de promouvoir la consommation d'aliments riches en micronutriments.
- h) Renforcer les moyens et les activités de surveillance en matière de micronutriments en concevant des indicateurs permettant de surveiller les stratégies susmentionnées afin d'atteindre les objectifs nationaux concernant la couverture, l'observance et l'efficacité chez les populations cibles.
- i) Appuyer la recherche concernant le rôle des micronutriments dans la santé et la maladie, l'établissement d'inventaires et de tables de composition des sources alimentaires de micronutriments existantes et potentiellement importantes - entre autres les légumes verts et jaunes et les fruits, l'huile de palme, le poisson et les autres sources alimentaires de micronutriments disponibles sur place, ainsi que les aliments de sevrage, les facteurs influençant la biodisponibilité des nutriments dans les aliments, les méthodes traditionnelles de transformation et de préparation des aliments influant sur la disponibilité des micronutriments, l'éducation nutritionnelle et les moyens d'améliorer les techniques actuelles d'évaluation et de correction des carences en micronutriments.
- j) Développer des capacités institutionnelles durables et valoriser les ressources humaines, notamment par la formation de professionnels, de non-professionnels et de responsables communautaires afin d'atteindre les objectifs de lutte et de prévention des carences en micronutriments.

- k) Envisager de coordonner, le cas échéant, la lutte contre les carences en micronutriments sous la direction d'un comité national, avec un soutien politique, une autorité, une législation et une infrastructure appropriés qui reflètent un engagement national.
- l) Encourager la FAO, l'OMS et toutes les autres organisations internationales et non gouvernementales concernées à contribuer à la lutte contre les carences en micronutriments sous tous ses aspects, notamment le contrôle et la surveillance, la recherche et la production et la consommation d'aliments riches en micronutriments.
- m) Reconnaître que les réfugiés et les personnes déplacées sont susceptibles de souffrir non seulement de carences en iode, en vitamine A et en fer, mais aussi d'autres carences, notamment en vitamine B, (béribéri), niacine (pellagre) et vitamine C (scorbut). Il faut donc que les pays donateurs et les organisations intéressées veillent à ce que la teneur en nutriments des aliments utilisés pour l'aide alimentaire d'urgence réponde à ces exigences nutritionnelles, si nécessaire en les enrichissant ou, en dernier recours par la supplémentation. Dans la mesure du possible, ces aliments devraient être adaptés aux coutumes locales.

8. Promouvoir des régimes alimentaires appropriés et des modes de vie sains

44. Dans de nombreux pays, les maladies non transmissibles liées à des modes de vie malsains et à des régimes alimentaires inadaptés sont en augmentation. Avec l'apparition des sociétés d'abondance et l'urbanisation, le régime alimentaire tend à devenir plus riche en énergie et en graisses, notamment en graisses saturées, tandis que la consommation de fibres et de glucides complexes diminue et que celle d'alcool, de glucides raffinés et de sel augmente. En milieu urbain, l'exercice physique et la dépense énergétique sont souvent moindres et on assiste simultanément à une augmentation du tabagisme et du stress. Tous ces facteurs et d'autres facteurs de risque, joints à l'augmentation de l'espérance de vie, sont associés à une prévalence accrue de l'obésité et de l'hypertension, des maladies cardio-vasculaires, du diabète sucré, de l'ostéoporose et de certains cancers, ce qui entraîne des coûts sociaux et des dépenses de santé énormes. Dans certaines régions, le régime alimentaire est souvent responsable également de caries dentaires.

45. Bien qu'il ait généralement un aspect positif, le phénomène d'urbanisation, notamment dans les pays en développement, peut donner lieu parmi les groupes défavorisés à de graves tensions économiques et sociales. Une croissance urbaine trop rapide se traduit souvent par une forte mise à contribution des services urbains, entraînant l'apparition de taudis où s'entassent un grand nombre de gens et où font défaut l'eau propre, les installations sanitaires, les soins de santé et la nourriture. L'urbanisation excessive – en particulier l'exode rural – peut également contribuer à une fragmentation de la société et à l'effritement des valeurs traditionnelles, de la solidarité communautaire et des habitudes alimentaires. Les changements d'alimentation et de modes de vie par suite de la migration vers des régions plus riches peuvent avoir des répercussions aussi bien négatives que positives sur l'état de santé, exposant les immigrants, et en particulier les minorités, à un risque accru de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. La prévention primaire et secondaire de ces maladies est donc importante. Les gouvernements, associés à d'autres groupes, devraient:

- a) Evaluer l'apport alimentaire et l'état nutritionnel de la population (voir section 9 ci-après).
- b) Déterminer dans quelle mesure il existe un lien entre l'alimentation et la maladie dans leur propre situation, en tenant compte des évaluations internationales et nationales effectuées et des dernières découvertes scientifiques. Examiner si les objectifs alimentaires sont appropriés compte tenu de la fréquence des maladies chroniques liées au régime alimentaire et à ses carences.
- c) Elaborer des politiques couvrant tous les aspects de l'amélioration des approvisionnements alimentaires et de la nutrition adaptées à la situation dans chaque pays; soutenir et encourager la création de jardins familiaux, la production d'aliments traditionnels et les habitudes alimentaires propices au bien-être nutritionnel.
- d) Sur la base des recommandations relatives à l'apport énergétique et aux nutriments, prodiguer des conseils au grand public en diffusant, par le biais des médias et d'autres moyens appropriés, des principes diététiques qualitatifs et/ou quantitatifs correspondant aux différents groupes d'âge et aux différents modes de vie et adaptés à la population du pays.

- e) Organiser et soutenir l'élaboration de programmes appropriés d'éducation nutritionnelle au niveau des collectivités parallèlement à des stratégies de communication également appropriées, telles que l'étiquetage à visée nutritionnelle, pour permettre aux individus et aux familles de choisir une alimentation saine, et veiller en priorité à ce que ces programmes atteignent bien les groupes visés.
- f) Encourager l'adaptation des informations nutritionnelles et des informations destinées aux consommateurs et celle des programmes d'intervention aux différents milieux socio-économiques, compte tenu des obstacles linguistiques, des comportements culturels et des croyances concernant les aliments, la santé et la maladie.
- g) Promouvoir dès le plus jeune âge une connaissance de l'alimentation et de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de la préparation des aliments, des régimes alimentaires et modes de vie sains dans le cadre des programmes d'étude des élèves, des enseignants et du personnel de santé, et de la formation des agents de vulgarisation agricole.
- h) Encourager les services de restauration collective et le secteur de l'alimentation à promouvoir une alimentation saine.
- i) Prendre des mesures appropriées pour décourager l'abus d'alcool, de médicaments et de tabac.
- j) Parrainer et promouvoir des programmes d'exercice physique à la portée de tous, ciblés sur les enfants et les groupes à haut risque, et offrir des activités récréatives et sportives avec la participation d'organismes communautaires, publics et privés.
- k) Promouvoir l'emploi et de meilleures conditions de vie dans les zones rurales pour empêcher une émigration massive vers les villes.
- l) Appuyer des interventions spéciales en matière de nutrition et d'éducation des consommateurs ainsi que des activités de suivi pour les groupes d'immigrants qui peuvent avoir besoin d'une attention particulière.

9. Evaluer, analyser et surveiller la situation nutritionnelle

46. Il est indispensable de disposer de renseignements sur la nature, l'étendue, l'ampleur et la gravité des différents types de problèmes nutritionnels, leurs causes, les ressources et la façon dont ils évoluent dans le temps, si l'on veut élaborer, mettre en oeuvre, surveiller et évaluer des politiques et des programmes efficaces visant à améliorer la nutrition. De tels renseignements sont également nécessaires pour déceler à temps les menaces de crise nutritionnelle, ainsi que pour gérer les programmes en cours. L'objectif fondamental doit être de fournir des renseignements pertinents et précis pouvant être utilisés de façon efficace. Aussi l'information doit-elle parvenir en temps voulu, correspondre aux besoins du décideur et être communiquée rapidement aux niveaux appropriés - individu, famille, communauté, gouvernement ou organisation internationale. Un libre accès à l'information sur la situation nutritionnelle doit être garanti à toutes les parties intéressées. L'utilisation de l'information peut être facilitée par la création ou le renforcement d'organes ou de dispositifs appropriés. Il convient de peser les coûts de la collecte et de l'analyse des données par rapport aux ressources globales disponibles pour le programme. Les gouvernements devraient, en étroite coopération avec toutes les parties intéressées:

- a) Identifier les problèmes nutritionnels prioritaires du pays, en analyser les causes, rechercher et appliquer des remèdes appropriés, et suivre et évaluer les efforts déployés pour améliorer la situation. Pour ce faire, ils devront sélectionner des indicateurs appropriés et des méthodes permettant d'évaluer et de surveiller les problèmes liés à la sécurité alimentaire, à la sous-alimentation, aux carences en micronutriments et à la suralimentation.
- b) Etablir ou renforcer de façon durable des systèmes de collecte, d'analyse et de notification des données dans des cadres institutionnels appropriés afin de fournir aux planificateurs, aux décideurs, aux directeurs de programme et aux communautés les renseignements dont ils ont besoin en priorité pour résoudre les problèmes nutritionnels.
- c) Dispenser une formation de base préalable et en cours d'emploi au personnel des différents ministères et instituts pour la collecte, l'analyse, la présentation et l'utilisation des données.

- d) Tirer parti au maximum des sources de données et des systèmes d'information existants, afin d'éviter un chevauchement des efforts et d'encourager une approche multisectorielle coordonnée des mesures à prendre. Parmi les sources d'information auxquelles on peut s'adresser, il faut citer les ministères responsables de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du commerce, des finances et de la planification, de la recherche scientifique et de la protection sociale, ainsi que les universités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Les données pourraient couvrir la mortalité, la morbidité, l'anthropométrie, les disponibilités alimentaires, les apports alimentaires, les prix des denrées alimentaires, l'allaitement maternel, la qualité et la salubrité des aliments, les connaissances, attitudes et pratiques, la taille de la famille et son revenu, la pluviosité, le régime foncier, etc.
- e) Encourager l'élaboration et l'utilisation d'approches novatrices, comme la cartographie des risques, les postes sentinelles et les techniques d'évaluation rapide pour la collecte et l'utilisation de l'information. Etablir un système d'échange d'informations entre pays en développement (Sud-Sud) ainsi qu'entre pays développés et en développement dans les domaines de la formation et de la recherche.
- f) Favoriser la mise en place de systèmes d'information au niveau des communautés, afin d'aider à identifier, à analyser et à résoudre les problèmes locaux.
- g) Etablir et renforcer un système de surveillance nutritionnelle et de contrôle de la croissance dans le cadre des activités de soins de santé primaires.
- h) Promouvoir le renforcement de la recherche et de la formation de main-d'oeuvre en matière de nutrition, notamment pour les interventions dans les domaines des sciences alimentaires de la nutrition, de la biologie, de la toxicologie alimentaire, de l'épidémiologie, des sciences humaines et sociales et d'autres domaines connexes.
- i) Coopérer avec les autres gouvernements, les établissements de recherche et les organisations non gouvernementales et internationales en vue de promouvoir et d'appuyer la collaboration

régionale et internationale en ce qui concerne les activités de surveillance, d'information et d'alerte précoce en matière d'alimentation et de nutrition. Cette tâche devrait comprendre également le renforcement des capacités nationales et la création de points focaux pour la formation et la recherche aux échelons national et régional.

- j) Appuyer et encourager, le cas échéant, l'élaboration et l'utilisation d'informations relatives à la composition des aliments locaux.

V. RESPONSABILITE DE L'ACTION

47. Les objectifs de la Déclaration mondiale et les recommandations du Plan d'action pour la nutrition doivent se traduire en actions prioritaires adaptées à la réalité de chaque pays et appuyées par des actions au niveau international. Compte tenu de cette réalité, les gouvernements doivent préparer des plans d'action nationaux, coordonnés le cas échéant avec les activités faisant suite au Sommet mondial pour l'enfance, définissant les priorités, établissant un calendrier d'action et, si besoin est, identifiant les ressources nécessaires et celles qui sont déjà disponibles. Les stratégies à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs peuvent varier d'un pays à l'autre et les responsabilités se situent à tous les niveaux – depuis les services publics jusqu'à l'individu.

1. Au niveau national

- a) Tous les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes nationaux chargés d'établir les priorités, et d'élaborer, de mettre en oeuvre et de contrôler l'application des politiques et des plans destinés à améliorer la nutrition dans des délais déterminés, sur la base des besoins nationaux et locaux, et prévoir les fonds nécessaires au fonctionnement de ces mécanismes.
- b) Dans le cadre des plans d'action nationaux, les gouvernements devraient formuler, adopter et mettre en oeuvre des programmes et des stratégies visant à appliquer les recommandations du Plan d'action, compte tenu de leurs problèmes et de leurs priorités spécifiques. En particulier, dans les pays où il convient de le faire, les ministères de l'agriculture, des pêches, de l'alimentation, de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de la planification

devraient formuler des propositions concrètes intéressant leur secteur ayant pour but de promouvoir le bien-être nutritionnel.

- c) Il faudrait encourager les administrations locales et provinciales ainsi que les ONG et le secteur privé à participer au processus.
- d) Toutes les couches de la société devraient être encouragées à jouer un rôle actif et à assumer leurs responsabilités dans la mise en oeuvre des différentes composantes du plan national d'action, à l'aide de mécanismes de coordination appropriés. Les ménages, les communautés, les ONG, les entreprises privées – industrie, petits producteurs et agricultrices, commerce et services, mais aussi associations sociales et culturelles – et les médias devraient se mobiliser pour aider les particuliers et les groupes de population à parvenir au bien-être nutritionnel, en étroite association avec le secteur public et les services techniques.
- e) Les programmes visant à améliorer le bien-être nutritionnel de la population, et en particulier des groupes les plus vulnérables, devraient bénéficier de ressources suffisantes de la part du secteur public et privé, afin de garantir leur viabilité à long terme.
- f) Les gouvernements, l'industrie et les établissements universitaires devraient soutenir la recherche fondamentale et appliquée axée sur l'amélioration des connaissances scientifiques et technologiques qui permettent d'analyser et de résoudre les problèmes alimentaires, nutritionnels et sanitaires, en privilégiant la recherche concernant les groupes défavorisés et vulnérables.
- g) Dans la plupart des pays, un rang de priorité élevé devrait être accordé à la valorisation des ressources humaines et à la formation du personnel nécessaire dans tous les secteurs pour appuyer les activités relatives à la nutrition.
- h) Les gouvernements devraient, en coopération avec les autorités locales, les ONG et le secteur privé, établir des rapports périodiques sur la mise en oeuvre des plans d'action nationaux, en indiquant clairement quelle est la situation des groupes vulnérables.

2. Au niveau international

- a) Les institutions internationales – multilatérales, bilatérales et non gouvernementales – sont vivement incitées à envisager, dans le courant de l'année 1993, de quelle façon elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs et des stratégies figurant dans la Déclaration et le Plan d'action, y compris en encourageant de nouveaux partenariats de coopération technique et économique entre les pays.
- b) Dans le courant de l'année 1993, les organes directeurs de la FAO, de l'OMS, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, du PNUD, de l'Unesco, de l'OIT, du PAM, du FNUAP, du HCR, de l'UNU, du FIDA et des autres organisations internationales concernées devraient décider des moyens de donner la priorité qui convient à leurs programmes et activités nutritionnels, de façon à assurer le plus rapidement possible, et d'une façon coordonnée, la mise en oeuvre des activités préconisées dans la Déclaration et le Plan d'action de la CIN. Ils devront notamment accroître, selon que de besoin, leur aide aux pays membres. Il faudrait en particulier que la FAO et l'OMS renforcent, dans le cadre des ressources disponibles, leurs programmes d'amélioration nutritionnelle en tenant compte des recommandations du Plan d'action.
- c) Les bureaux régionaux des organisations des Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales sont priés de coopérer à la mise en oeuvre et à la surveillance du Plan d'action et de faciliter ces activités en appuyant la coopération horizontale et interrégionale, spécialement entre pays en développement. Ils devraient, en particulier, collaborer, en s'inspirant des objectifs et des principes du Plan d'action, en vue de formuler des stratégies régionales pour améliorer la nutrition et d'aider les gouvernements qui le demandent à élaborer des plans d'action nationaux.
- d) Les instituts régionaux de recherche et de formation devraient, avec le soutien voulu de la communauté internationale, mettre en place ou renforcer des réseaux de coopération, afin de favoriser la mise en valeur des ressources humaines nécessaires, en particulier au niveau national, à l'exécution du Plan d'action, promouvoir la collaboration entre pays et échanger des données sur la situation alimentaire et nutritionnelle, sur les technologies, sur les résultats

de la recherche, sur l'exécution des programmes nutritionnels et sur les flux de ressources.

- e) En leur qualité d'institutions spécialisées des Nations Unies chefs de file dans le domaine de l'alimentation, de la nutrition et de la santé, la FAO et l'OMS sont priées d'établir, en étroite collaboration avec l'UNICEF et d'autres organes des Nations Unies, un rapport de synthèse sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre, par elles mêmes ainsi que par leurs Etats membres et par d'autres organisations internationales, de la Déclaration mondiale et du Plan d'action pour la nutrition de la CIN, aux fins d'examen par leurs organes directeurs d'ici 1995. Les organes directeurs pourront ensuite décider de l'intervalle entre les rapports ultérieurs.
- f) Les institutions des Nations Unies ont une responsabilité spéciale en ce qui concerne le suivi. Toutes les institutions et organisations concernées du système des Nations Unies sont instamment priées de renforcer leurs mécanismes de collaboration et de coopération de manière à participer pleinement, à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale, à la réalisation des objectifs du Plan d'action. Le CAC/SCN devrait, en coopération avec les institutions participantes, établir des rapports périodiques sur leurs activités relatives à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action, pour examen par le CAC et soumission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

VI. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE SUIVI DE LA CONFERENCE

48. Il est vivement recommandé aux gouvernements d'encourager les ministères compétents, les points focaux de la CIN qui devraient être renforcés ou mis en place le cas échéant, et les autres parties intéressées à poursuivre les activités visant à améliorer l'état nutritionnel, notamment:

- a) Etablir ou améliorer, le plus tôt possible et, de toute façon, avant la fin de 1994, des politiques et plans d'action nationaux qui s'inspirent des principes et des stratégies énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action. Ces politiques et plans devront se

fonder sur une analyse de la situation dans le pays et être élaborés avec la participation active de tous les ministères compétents, des administrations et communautés locales, des organisations non gouvernementales et de recherche ainsi que du secteur privé.

- b) Allouer et mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires à l'exécution des activités.
- c) Préparer, lorsque il y a lieu, des propositions précises en matière de priorités de recherche et de renforcement des capacités, prévoyant l'établissement de liens entre le secteur public, le secteur non gouvernemental et les organisations et institutions universitaires compétentes.
- d) Mettre en place des dispositifs intersectoriels de coordination pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du plan d'action national.
- e) Diffuser auprès du grand public, qui peut inclure les organismes parlementaires, des informations sur les principes et objectifs de la Déclaration et du Plan d'action, ainsi que sur les progrès accomplis et les objectifs atteints.
- f) Renforcer la collaboration des ONG, des institutions communautaires, des représentants du secteur privé local et des citoyens à la conception et à la mise en oeuvre du plan d'action national.

49. La communauté internationale, notamment les organisations d'aide bilatérale, internationale et multilatérale et les institutions fournissant une assistance financière et/ou technique, sont instamment priées de consentir, dès que possible et dans la mesure où leur mandat et leurs ressources le leur permettent, une aide financière accrue et assurée aux pays, institutions et organisations non gouvernementales, selon le cas, pour la préparation et l'exécution des plans d'action nationaux.

50. Les organes directeurs de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations appropriées sont priés de s'attacher en 1993 à déterminer des moyens de renforcer leurs capacités d'application de cette Déclaration mondiale et de ce Plan d'action. La FAO est invitée à envisager d'inscrire à l'ordre du jour de ses Conférences régionales et l'OMS de ses Comités régionaux des rapports périodiques sur le suivi général de la CIN.

51. Les institutions des Nations Unies et les autres parties concernées sont priées de préparer et de diffuser des informations à l'intention du public sur la Déclaration mondiale et le Plan d'action.

52. En conclusion, la CIN doit être considérée comme une étape marquante dans le combat sans relâche mené pour supprimer la faim et la malnutrition, notamment dans les pays en développement, et pour empêcher en même temps que n'augmentent les maladies transmissibles et non transmissibles liées au régime alimentaire. Le processus préparatoire de la CIN a démarré dans les pays et dans les régions et, pour qu'il aboutisse, les mesures de suivi doivent être solidement ancrées dans la volonté et la détermination nationales et régionales de préserver et de promouvoir le bien-être nutritionnel de tous.

ANNEXE I

**OBJECTIFS NUTRITIONNELS DE LA QUATRIEME DECENNIE
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

Les Etats Membres doivent appliquer les accords déjà conclus et tout mettre en oeuvre pour réaliser quatre objectifs au cours de la décennie:

- a) Supprimer la famine et les pertes en vies humaines qui en résultent;
- b) Réduire considérablement la malnutrition et la mortalité chez les enfants;
- c) Diminuer sensiblement la faim chronique;
- d) Eliminer les principales maladies nutritionnelles.

**OBJECTIFS NUTRITIONNELS DU SOMMET MONDIAL
POUR L'ENFANCE**

(à atteindre d'ici à l'an 2000)

- a) Réduire de 50% par rapport à 1990 le nombre des cas de malnutrition grave et modérée chez les enfants de moins de 5 ans;
- b) Ramener à moins de 10% la proportion d'enfants ayant un poids insuffisant à la naissance (moins de 2,5 kg);
- c) Réduire du tiers par rapport à 1990 la proportion de femmes souffrant d'anémie ferriprive;
- d) Eliminer presque totalement les troubles dus aux carences en iode;
- e) Eliminer presque totalement l'avitaminose A et ses effets, dont la cécité;
- f) Permettre à toutes les femmes de nourrir leurs enfants exclusivement au sein pendant quatre à six mois et de continuer à les allaiter tout en leur donnant des aliments d'appoint durant une bonne partie de la deuxième année;
- g) Institutionnaliser la promotion et la surveillance périodique de la croissance dans tous les pays d'ici à la fin des années 90;
- h) Faire connaître les moyens d'accroître la production alimentaire et fournir les services d'appui nécessaires afin de garantir la sécurité alimentaire des ménages.

**TROISIEME PARTIE - LISTE DES PARTICIPANTS
(PAYS ET ORGANISATIONS)**

**PARTICIPATING MEMBER STATES / ETATS MEMBRES PARTICIPANTS /
ESTADOS MIEMBROS PARTICIPANTES**

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------|
| * AFGHANISTAN | * FRANCE | * NICARAGUA |
| * ALBANIA | * GABON | * NIGER |
| * ALGERIA | * GAMBIA | * NIGERIA |
| * ANGOLA | * GERMANY | * NORWAY |
| * ARGENTINA | * GHANA | * OMAN |
| * ARMENIA | * GREECE | * PAKISTAN |
| * AUSTRALIA | * GRENADA | * PANAMA |
| * AUSTRIA | * GUATEMALA | * PARAGUAY |
| * BAHRAIN | * GUINEA | * PERU |
| * BANGLADESH | * GUINEA-BISSAU | * PHILIPPINES |
| * BARBADOS | * GUYANA | * POLAND |
| * BELARUS | HAITI | * PORTUGAL |
| * BELGIUM | * HONDURAS | * QATAR |
| * BELIZE | * HUNGARY | * ROMANIA |
| * BENIN | ICELAND | * RUSSIAN FEDERATION |
| * BHUTAN | * INDIA | * SAINT LUCIA |
| * BOLIVIA | * INDONESIA | * SAMOA |
| * BOTSWANA | * IRAN (ISLAMIC REP. OF) | * SAO TOMÉ AND PRINCIPE |
| * BRASIL | * IRAQ | * SAUDI ARABIA |
| * BULGARIA | * IRELAND | * SENEGAL |
| * BURKINA FASO | * ISRAEL | * SEYCHELLES |
| * BURUNDI | * ITALY | * SIERRA LEONE |
| * CAMBODIA | * JAMAICA | SLOVENIA |
| * CAMEROON | JAPAN | SOMALIA |
| * CANADA | * JORDAN | * SPAIN |
| * CAPE VERDE | KAZAKHSTAN | * SRI LANKA |
| * CENTRAL AFRICAN REP. | * KENYA | * SUDAN |
| * CHAD | * KOREA, REPUBLIC OF | * SWAZILAND |
| * CHILE | * KUWAIT | * SWEDEN |
| * CHINA, PEOPLE'S REP. OF | KYRGYZSTAN | * SWITZERLAND |
| * COLOMBIA | * LAOS | * SYRIA |
| * COMOROS | * LEBANON | * TANZANIA |
| * CONGO | * LESOTHO | * THAILAND |
| * COOK ISLANDS | * LIBERIA | * TOGO |
| * COSTA RICA | LIBYA | TOKELAU |
| * CÔTE D'IVOIRE | LITHUANIA | * TUNISIA |
| CROATIA | LUXEMBOURG | * TURKEY |
| * CUBA | * MADAGASCAR | * UGANDA |
| * CYPRUS | * MALAWI | UKRAINE |
| * CZECHOSLOVAKIA | * MALAYSIA | * UNITED ARAB EMIRATES |
| DEMOCRATIC PEOPLE'S | * MALDIVES | * UNITED KINGDOM |
| REPUBLIC OF KOREA | * MALI | * UNITED STATES OF |
| * DENMARK | * MALTA | AMERICA |
| * DJIBOUTI | * MARSHALL ISLANDS | * URUGUAY |
| * DOMINICA | * MAURITANIA | * VANUATU |
| * DOMINICAN REPUBLIC | * MAURITIUS | * VENEZUELA |
| * ECUADOR | * MEXICO | * VIET NAM |
| * EGYPT | MICRONESIA | * YEMEN |
| * EL SALVADOR | MONGOLIA | * ZAIRE |
| * EQUATORIAL GUINEA | * MOROCCO | * ZAMBIA |
| * ESTONIA | * MOZAMBIQUE | * ZIMBABWE |
| * ETHIOPIA | * MYANMAR | |
| EUROPEAN ECONOMIC | * NAMIBIA | |
| COMMUNITY | * NEPAL | |
| * FIJI | * NETHERLANDS | |
| * FINLAND | * NEW ZEALAND | |

HOLY SEE

- * List of countries which prepared an ICN Country paper
- * Liste des pays ayant présenté un exposé national
- * Lista de los países que prepararon un documento para la CIN

Countries which did not participate at ICN but submitted ICN Country papers / Liste des pays n'ayant pas participé à la CIN mais ayant présenté un exposé national / Países que no participaron en la CIN pero que presentaron documentos para la misma

Antigua and Barbuda
Bahamas
Kiribati
Papua New Guinea
Puerto Rico
Rwanda

Saint Kitts and Nevis
Saint Vincent and the Granadines
Solomon Islands
Suriname
Tonga
Trinidad and Tobago

LIBERATION MOVEMENTS

MOUVEMENTS DE LIBERATION

MOVIMIENTOS DE LIBERACION

Palestine Liberation Organization

African National Congress (S.A.)

UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND PROGRAMMES

NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET PROGRAMMES

ORGANISMOS ESPECIALIZADOS Y PROGRAMAS DE LAS NACIONES UNIDAS

General Agreement on Tariffs and Trade
(GATT)

International Fund for Agricultural
Development (IFAD)

International Labour Office (ILO)

United Nations Administrative Committee on
Coordination/SubCommittee on Nutrition
(ACC/SCN)

United Nations/Department of Economic and
Social Development (UNDESD)

United Nations Children's Fund (UNICEF)

United Nations Development Programme
(UNDP)

United Nations Educational, Scientific and
Cultural Organization (Unesco)

United Nations Environment Programme
(UNEP)

United Nations High Commissioner for Refugees
(UNHCR)

United Nations Population Fund (UNFPA)

United Nations University (UNU)

The World Bank

World Food Council (WFC)

World Food Programme (WFP)

INTER-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

CAB International

Caribbean Community Secretariat (CARICOM)

Commonwealth Secretariat

Communauté Economique des Etats de l'Afrique
Centrale (CEEAC)

International Food Policy Research Institute
(IFPRI)

League of Arab States

Office International des Epizooties

Organization of African Unity (OAU)

Organization for Coordination and Cooperation
in the Control of Major Endemic Diseases
(OCCGE)

Organization for Economic Co-operation and
Development (OECD)

South Pacific Commission (SPC)

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

Academy for Education Development

Adventist Development and Relief Agency
International (ADRA)

Advocates for African Food Security

African Association for Literacy and Adult
Education (AALAE)

African Institute for Economic and Social
Development (INADES)

African Medical and Research Foundation
(AMREF)

African Network for Integrated Development
(RADI)

African Regional Organization for
Standardization (ARSO)

Associazione Italiana
Donne per lo Sviluppo (AIDOS)

American Public Health Association

The Arab Council for Childhood and
Development (ACCD)

Asian NGO Coalition for Agrarian Reform
and Rural Development (ANGOC)

Asian Institute for Rural Development (AIRD)

Asociación Latinoamericana de Organizaciones
de Promoción (ALOP)

Assessoria e Serviços a Projetos em Agricultura
Alternativa (AS-PTA)

Association of African Women for Research and
Development (AAWORD)

Association de l'Industrie Laitière des C.E.
(ASSILEC)

Association Internationale "6S"

Baha'i International Community

BINA SWADAYA - Agency for Community Self-
Reliance Development

Bread for the World

The British Nutrition Foundation

CARE International

Caritas Internationalis

Catholic Diocese of Nakuru

Centre d'Analyse des Politiques de Santé

Centre International de l'Enfance

Centre to Prevent Childhood Malnutrition

Centro de Capacitación para el Desarrollo
(CECADE)

Centro Mesoamericano de Estudios sobre
Tecnología Apropriada (CEMAT)

Centro Feminista de Información y Acción (CEFEMINA)

Centro Internazionale Cooperazione allo Sviluppo (CICS)

Centro de Investigación en Alimentos

Centro Studi per l'Evoluzione Umana (C.E.U.)

Comitato Internazionale di Educazione per la Pace (C.I.E.P.)

Comité Européen des Fabricants de Sucre (CEFS)

**Comité des Femmes Marocaines
Forum Maghrébin pour l'Environnement et le Développement**

The Commonwealth Association for Mental Handicap and Developmental Disabilities (CAMHADD)

Confederation of the Food and Drink Industries of the EEC (CIAA)

Consell Alimentari Mediterrania

Consortium of NGOs in Cameroon (COPAD)

Comité international pour le développement des peuples (CISP)

Council for Development, Environmental Studies & Conservation (MAUDESCO)

EAAE

Environmental Development Action in the Third World (ENDA)

European Association for Animal Production (EAAP)

European Association of Non-Governmental Organizations for Food Aid and Emergency Aid (EuronAid)

EUROSTEP

Fanta Macalou

Federación de mujeres de carrera jurídica (IFWC)

Fédération Européenne des Banques Alimentaires

Federation of Hellenic Food Industries (S.E.V.T.)

Fédération Internationale des Vins et Spiritueux (FIVS)

FOCSIV

Fomento de la Vida (FOVIDA)

Food Aid Management

Food First Information and Action Network (FIAN)

Forum Maghrébin pour l'Environnement et le Développement

Fundación Vivir Mejor

GERM

Heifer Project International

Helen Keller International (HKI)

The Hunger Project

Indian Association for Advancement of Science (I.A.A.S.)

Industry Council for Development (ICD)

Institut Haïtien de l'Enfance

Inter-African Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children (IAC)

International Alliance of Women (IAW)

International Association of Agricultural Economists (IAAE)

International Association of Educators for World Peace (IAEWP)

International Baby Food Action Network (IBFAN)

International Catholic Rural Association (ICRA)

International Chamber of Commerce (ICC)

International Confederation of Midwives (AIORCE)

International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)

International Co-operative Alliance (ICA)

International Council for Control of Iodine Deficiency Disorders (ICCIDD)

International Council of Nurses

International Council of Voluntary Agencies (ICVA)

International Council of Women (ICW)

International Dairy Federation (IDF)

International Federation of Agricultural Producers (IFAP)

International Federation of Clinical Chemistry (IFCC)

International Federation of Grocery Manufacturers Associations (IFGMA)

International Federation for Home Economics (IFHE)

International Federation of Red Cross & Red Crescent Societies

International Federation of University Women

International Federation of Women in Legal Careers (IFWLC)

International Fertilizer Industry Association (IFA)

International Geographical Union (IGU)

International Lactation Consultant Association (ILCA)

International Life Sciences Institute (ILSI)

International Movement ATD Fourth World

International Organization of Consumers Unions (IOCU)

International Peace Research Association (IPRA)

International Romani Union

International Society and Federation of Cardiology (ISFC)

International Society for the Study of Xenobiotics (ISSX)

International Special Dietary Food Industries (ISDI)

International Union of Family Organizations (UIOF)

International Union of Food Science & Technology (IUFOST)

International Union of Nutritional Sciences (IUNS)

International Union of Professional Agricultural Economists (IUPAC)

International Vegetarian Union

International Youth and Student Movement for the United Nations (ISMUN)

Istituto per la Cooperazione Universitaria (ICU)

Jesuit Refugees Service

La Leche League International (LLL)

La Liga de la Lactancia Materna

Lions Clubs International

Médecins Sans Frontières (MSF)

Medical Women's International Association (MWIA)

National Council for International Health (NCIH)

National Health Education Institute

Network for Women - Suriname

Nurture/Centre to Prevent Childhood Malnutrition

Pan Pacific and South-East Asia Women's Association International (PPSEAWA)

Patronato del Servicio Nacional de Nutrición (P.S.N.N.)

Program for Appropriate Technology in Health (PATH)

Save the Children

Second Harvest National Network of Food Banks

Servicios Múltiples de Tecnología Apropriada (SEMTA)

Society for International Development (SID)

SOLAGRAL

Terra Nuova

Union Internationale des Syndicats de l'Agriculture et de l'Alimentation (UIS)

Union Nationale des Coopératives des Planteurs et Maraichers du Mali (UNCPM)

Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Unitas

USA Food Industries Trade Council

WCL

Wellstart

Women International League for Peace and Freedom (WILPF)

World Alliance for Breastfeeding Action (WABA)

World Association of Girl Guides and Girl Scouts (WAGGGS)

World Federation for Medical Health

World Federation of Trade Unions (WFTU)

World Federation of United Nations Associations (WFUNA)

World Hunger Program

World Organization of the Scout Movement

World Sustainable Agriculture Association (WSAA)

World Union of Catholic Women's Organizations (WUCWO/UMOFC)

World Vision International

Worldview International Foundation

ICN SECRETARIAT

SECRETARIAT CIN

SECRETARIADO CIN

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

World Health Organization (WHO)

W/U9265/Fr

